



Transition écologique

Guide d'audit

Novembre 2025

NF ENVIRONNEMENT

Hébergement en établissements sanitaires et médico-sociaux (NF 560)

Avec le soutien de :



Sommaire

3	Éditorial
4	Préambule et remerciements
5	La démarche environnementale dans les établissements sanitaires et médico-sociaux : de quoi s'agit-il ?
6	Six étapes vers la certification environnementale de l'hébergement en établissements sanitaires et médico-sociaux
8	1. Engagement de la direction et définition de la politique environnementale
9	2. Diagnostic environnemental initial
10	3. Définition du plan d'action
11	4. Mise en œuvre des actions
12	5. Suivi et pilotage des actions
13	6. Évaluation et amélioration continue
14	Explications sur le processus de certification
15	Comment les fiches sont-elles construites pour vous aider ?
16	Fiche 1 : Politique environnementale
20	Fiche 2 : Achats durables et responsables
24	Fiche 3 : Environnement et biodiversité
28	Fiche 4 : Sobriété énergétique
33	Fiche 5 : Gestion de l'eau
37	Fiche 6 : Gestion et réduction des déchets
42	Fiche 7 : Blanchisserie écoresponsable
45	Fiche 8 : Produits et méthodes de nettoyage
48	Fiche 9 : Restauration, approvisionnement durable et agriculture biologique
51	Fiche 10 : Transports et mobilité
55	Fiche 11 : Qualité d'accueil et des prestations hôtelières
58	Fiche 12 : Outils mis à disposition – Plateforme ANGODEA
60	Bibliographie



Éditorial

L'hébergement et la restauration dans les établissements sanitaires et médico-sociaux sont aujourd'hui au cœur des enjeux de la transition écologique. Réduire leur empreinte carbone, anticiper les effets du changement climatique, respecter les nouvelles obligations réglementaires... autant de défis qui s'inscrivent dans une ambition plus large : préserver la santé, le bien-être et la dignité des personnes accueillies.

Consciente de ces enjeux, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine a fait du développement durable un pilier de sa stratégie. Depuis 2021, elle mène un projet ambitieux aux côtés de l'AFNOR et avec le soutien précieux de l'ADEME : créer une certification NF Environnement spécifiquement dédiée à l'hébergement et à la restauration dans les établissements sanitaires et médico-sociaux. Cette initiative, inédite à l'échelle nationale, s'inscrit comme l'une des trois priorités de la feuille de route régionale 2024-2028 en faveur de la transformation écologique du système de santé.

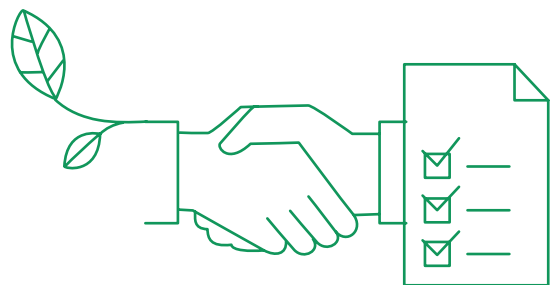
Ce travail collectif, mené avec la mobilisation active des acteurs de santé de notre région, vise à accompagner les établissements dans leurs engagements environnementaux. La certification offre un cadre exigeant et reconnu, encourage la réalisation de diagnostics et de plans d'actions concrets pour réduire l'impact carbone des activités, et permet de valoriser les efforts entrepris auprès des usagers, des familles et des partenaires.

Mais cette démarche est aussi synonyme de gains concrets : les établissements qui s'engagent dans la mise en œuvre du référentiel environnemental constatent une réduction significative de leurs dépenses, notamment en matière d'énergie, d'eau, de gestion des déchets ou d'achats responsables. Optimiser les ressources, c'est à la fois faire un geste pour la planète et alléger durablement les charges de fonctionnement. Il s'agit donc d'un investissement responsable, mais aussi rentable.

Au-delà des critères techniques, c'est une véritable exigence éthique qui nous anime : garantir des conditions d'accueil dignes, confortables et adaptées, notamment dans un contexte où les épisodes climatiques extrêmes se multiplient. La qualité de l'hébergement et de la restauration n'est pas un luxe, mais une nécessité – surtout lorsque l'on parle de publics fragiles ou en situation de dépendance.

Nous savons pouvoir compter sur l'engagement des établissements pour s'inscrire dans cette dynamique. L'ARS Nouvelle-Aquitaine sera pleinement aux côtés de celles et ceux qui feront le choix de s'engager dans cette démarche inscrite dans la feuille de route nationale, au service d'un avenir plus responsable, plus humain... et plus durable

Benoît Elleboode
Directeur Général
ARS Nouvelle-Aquitaine



Préambule et remerciements

Ce guide, à destination des établissements de santé et médico-sociaux proposant un service d'hébergement avec nuitées, propose des actions concrètes pour répondre au référentiel de certification NF ENVIRONNEMENT Hébergement en établissements sanitaires et médico-sociaux et ainsi aligner l'établissement dans une démarche de baisse des émissions de gaz à effet de serre, au regard de la Feuille de Route de Planification Ecologique du Système de Santé de décembre 2023.

Il comprend 11 fiches-action proposant des solutions éprouvées par d'autres établissements sur les thèmes des achats durables, l'environnement et la biodiversité, la sobriété énergétique, la gestion et la réduction des déchets entre autres thématiques. Les fiches-action sur la politique environnementale et son management ouvrent ce guide car elles sont la base structurante de la démarche globale et assureront la cohérence de l'ensemble des actions.

Pour leur implication dans le comité de relecture, nous exprimons nos sincères remerciements aux personnes citées ci-dessous :

- **Béatrice Poirier** – Responsable de pôle développement des produits AFNOR Certification
- **Bernard Jourdain** – Chargé du développement durable Centre hospitalier de Niort
- **Claire Morisson** – Cheffe de projet innovation durable ARS Nouvelle-Aquitaine
- **Daphnis Miller** – Responsable du pôle Performance des Etablissements et des Parcours de soins ARS Nouvelle-Aquitaine
- **Lydie Marie** – Ingénieure de programmes d'évaluation AFNOR Certification
- **Muriel Lacroix** – Déléguée Régionale Nouvelle Aquitaine Groupe AFNOR
- **Murielle Gauvain** – Cheffe de produit Ecolabels AFNOR Certification
- **Silvie Cottin** – Directrice Déléguée à l'efficacité, à la transformation numérique et écologique du système de santé ARS Nouvelle-Aquitaine
- **Véronique Humbert** – Ingénieur Experte RSE CV Développement

Pour leur partage de bonnes pratiques, AFNOR Certification remercie également les établissements suivants :

- **EHPAD La Madeleine** – Bergerac
- **ADAPEI 33** – Bordeaux
- **CH d'Angoulême** – Angoulême
- **CH de Laval** – Laval
- **CH Dax-Côte d'Argent** – Dax
- **CH d'Oloron Sainte-Marie** – Oloron Sainte-Marie
- **APAJH du Tarn** – Albi
- **ASEI** – Toulouse

La démarche environnementale dans les établissements sanitaires et médico-sociaux : de quoi s'agit-il ?

L'environnement, cet acteur dont on parle tant, mais que l'on écoute si peu.

En tant qu'acteurs de la santé, les établissements de santé et médico-sociaux ont l'obligation de réfléchir aux impacts de ses activités et de ses décisions sur l'environnement afin de réduire ces impacts et de mettre en cohérence le fonctionnement de l'établissement avec sa mission d'intérêt général.

La Feuille de Route de Planification écologique du système de santé, publié en mai 2023, reprends les grandes lignes du rapport « Décarboner la santé », publié en avril 2023, par « The Shift Project », en soulignant que :

- Le système de soins français représente plus de **8 % des émissions de gaz à effet de serre nationales** (près de 50 millions de tonnes équivalent CO₂). L'impact de **l'offre de soins** représente environ **45 % de ces 50 millions de tonnes**.
- Le secteur sanitaire et médicosocial doit faire sa part dans la **baisse des émissions de gaz à effet de serre de 5 % par an jusqu'en 2050**, afin de respecter l'engagement national français des Accords de Paris.

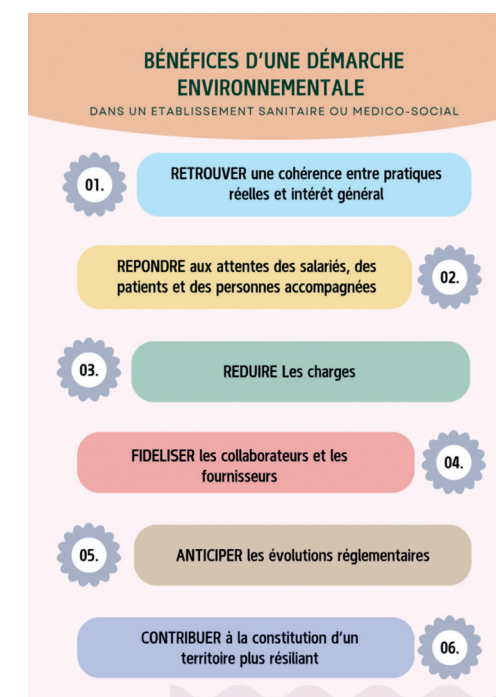
Le système de santé a un rôle majeur à jouer dans la **maîtrise de son impact** en matière de **biodiversité**, **d'épuisement des ressources naturelles** et d'**accès à l'eau douce**, ou encore de **dégradation et de pollutions des milieux naturels**, et cela sans altérer la qualité ni la sécurité de leurs pratiques et en utilisant leur pouvoir d'influence sur leurs partenaires internes (salariés) et externes (patients et personnes accompagnées, fournisseurs, collectivités, etc.)

Les responsables des établissements de santé et médico-sociaux, et l'ensemble de leurs collaborateurs, doivent engager des actions pour **atténuer** les impacts environnementaux liés à leurs activités et **adapter** leur offre de services pour répondre aux objectifs nationaux et de branche.

Le secteur doit se transformer pour ouvrir la voie vers un système **plus sobre, plus soutenable**, circulaire et moins **dépendant des énergies fossiles**.

Comme le rappelle la Cour des comptes dans son rapport de septembre 2025 consacrée à la transition écologique, **le coût de l'inaction face aux dérèglements environnementaux est nettement supérieur à celui de l'action** : retarder les transformations nécessaires accroît les pertes économiques, sanitaires et sociales et alourdit la facture des mesures correctrices à venir. Cette réalité renforce l'urgence pour les établissements d'engager une transition écologique proactive et coordonnée.

La mise en place d'une gestion environnementale dans les établissements de santé et médico-sociaux contribue non seulement à la lutte collective pour atteindre les objectifs de décarbonation, mais il répond aussi **aux attentes des salariés, des patients et des personnes accompagnées**, de plus en plus attentives et exigeantes de retrouver une cohérence entre pratiques réelles et intérêt général. La gestion environnementale permet au même temps de réduire des charges, de fidéliser les collaborateurs et les fournisseurs, d'anticiper les évolutions réglementaires et de contribuer à la constitution d'un territoire plus résilient.



Six étapes vers la certification environnementale de l'hébergement en établissements sanitaires et médico-sociaux

L'objectif global des étiquettes et déclarations environnementales est d'encourager et de satisfaire la demande pour des produits et services ayant moins d'impact sur l'environnement. Les déclarations environnementales doivent véhiculer des informations exactes et vérifiables et ne pas induire en erreur sur les aspects environnementaux des produits et des services concernés.



La marque **NF ENVIRONNEMENT Hébergement en établissements sanitaires et médico-sociaux** concerne le volet environnemental d'un projet de développement durable d'un établissement sanitaire et/ou médico-social, **sur l'hébergement, la restauration, la mobilité et les espaces verts** ; excluant ainsi les activités de soins techniques et médico-techniques, et les activités d'accompagnement sociales ou éducatives.

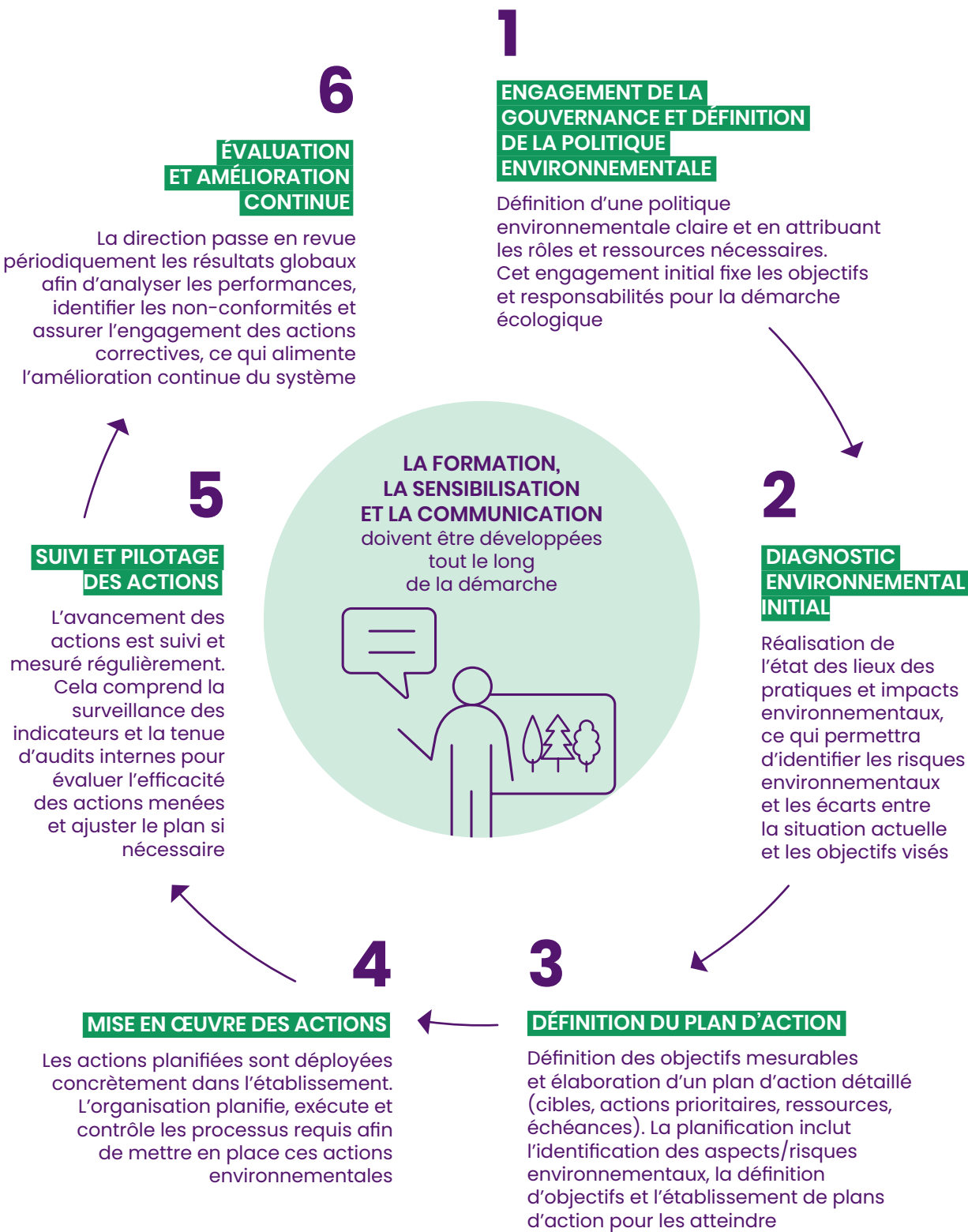
Seuls les établissements proposant de l'hébergement avec nuitées sont concernés, excluant ainsi les établissements de services à domicile (HAD – Hospitalisation à domicile, SAD – Services autonomie à domicile) et les établissements de services n'ayant que de l'hospitalisation de jour.

Le périmètre comprend donc la prestation d'hébergement d'un établissement sanitaire et/ou médico-social, ainsi que les services auxiliaires et satellites gérés par les établissements en charge de l'hébergement, tels que :

- Les services de restauration ;
- Les services d'information ;
- Les services de blanchisserie et/ou lingerie ;
- Les espaces verts ;
- Les locaux pour les événements particuliers tels que les conférences ;
- Les réunions ou les formations ;
- Les installations sanitaires.

La mise en place d'une démarche environnementale dans un établissement de santé ou médico-social (ESMS) repose sur une structuration rigoureuse et progressive. Cette démarche peut être déclinée en six étapes successives, chacune comportant des objectifs clairs, des moyens humains adaptés et une organisation interne modulable selon la taille de l'établissement. La formation, la sensibilisation et la communication accompagnent l'ensemble du processus et doivent être intégrées transversalement dès le départ.

SIX ÉTAPES DE LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE DANS LES ESMS pour des actions progressives et efficaces



1 Engagement de la direction et définition de la politique environnementale



OBJECTIFS

- Donner une légitimité à la démarche et garantir sa pérennité.
- Créer une vision partagée et des priorités claires.
- Favoriser l'intégration de la démarche dans le fonctionnement global de l'établissement.



MOYENS ATTENDUS

- Mobilisation de la direction générale ou de la gouvernance (CA, direction, médecins coordinateurs...)



EXEMPLES

- Petit ESMS (< 50 lits) : le directeur peut porter la démarche en lien direct avec un référent technique ou une IDE.
- Moyen ESMS (50-150 lits) : création d'un groupe de pilotage transversal (direction, soins, technique, cuisine, services généraux).
- Gros établissement (>150 lits ou multisites) : structuration d'un comité de pilotage environnemental formel, avec des pilotes thématiques (déchets, énergie, etc.).



COMMUNICATION - SENSIBILISATION

- Faire comprendre aux équipes que la direction est engagée, que la démarche a du sens et qu'elle sera portée de manière durable et cohérente.

Cette première étape consiste à engager la direction de l'établissement de façon formelle et visible.

Sans cet engagement et sans une conviction réelle de l'intérêt environnemental, social et économique d'une telle démarche, d'autres projets viendront supplanter la démarche, même si celle-ci est génératrice d'économies financières (postes « charges » et « achats »), de mobilisation du personnel, et répond à une sensibilité croissante des patients, des personnes accompagnées et de leurs familles, vers de nouveaux modes de consommation.

Il s'agit de formuler une politique environnementale claire, adossée au projet d'établissement, autour des axes fondamentaux comme la gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, des achats et de la sensibilisation, et de désigner un référent environnement pour assurer la coordination et le suivi de la démarche en appui à la direction. Selon la taille de l'établissement la création d'un comité de pilotage transversal, regroupant différents services (soins, logistique, restauration, etc.), permet une coordination plus efficace des actions.

Il est important de noter que chaque responsable de service devra rester en charge de faire émerger des initiatives provenant du terrain (via un système à trouver de façon collective) et de déployer la démarche au sein de ses équipes. L'adhésion et la pérennité d'un tel procédé reposent sur l'existence de réponses, positives ou non, apportées par la direction aux suggestions des collaborateurs.

Pour exemple, certains établissements ont formalisé leur engagement en rédigeant une charte environnementale affichée dans les lieux de passage ou en intégrant un axe « développement durable » dans leur projet d'établissement.

2 Diagnostic environnemental initial

La deuxième étape repose sur la réalisation d'un diagnostic environnemental.

Celui-ci permet d'identifier les impacts majeurs de l'activité de l'établissement : consommation d'eau et d'énergie, volume et typologie des déchets, pratiques d'achats, etc. Le diagnostic constitue la base factuelle du futur plan d'action. Il permet de démontrer les marges de manœuvre réelles, notamment en matière de coûts et d'amélioration de la qualité de service.

Ce diagnostic initial peut se faire à l'aide du **référentiel de certification NF560**, en répondant à chaque critère et en essayant d'apporter des preuves pour répondre aux exigences et recommandations lors d'une éventuelle évaluation.

Développée par l'association ADSNA, Agir Durablement en Santé Nouvelle-Aquitaine, et la Mission d'appui régionale, la plateforme en ligne ALGONEMA permet d'avoir un outil d'auto-évaluation et de diagnostic en passant en revue l'ensemble des pratiques questionnées par le **référentiel de certification NF560**. La plateforme propose également une aide à la définition et à la création d'un plan d'action. La Mission d'appui viendra aussi à la demande de l'ARS construire une base et un observatoire des bonnes pratiques à partager et à imiter.

En s'autoévaluant critère par critère, la personne référente de la démarche environnementale de l'établissement sera en mesure de déterminer les points forts et les pistes de progrès sur lesquels construire la future démarche et répondre au niveau de performance environnementale demandé par le **référentiel de certification NF560**.

D'autres outils de diagnostic sur des thématiques complémentaires existent et peuvent être utilisés, comme le Score.DD (Développement Durable) de l'ANAP (<https://anap.fr/s/score-dd>), celui proposé par le GCS Achats Nouvelle-Aquitaine en coordination avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine, pour la réalisation de son Bilan carbone, ou même la réalisation d'un audit énergétique pour cibler les postes les plus consommateurs.



OBJECTIFS

- Identifier les **impacts environnementaux majeurs** de l'établissement.
- Poser une base **factuelle et mesurable** pour le plan d'action.
- **Démontrer les marges de manœuvre** sur les consommations, coûts, déchets.



MOYENS ATTENDUS

- **Référent DD**, responsable technique, responsable hôtelier/logistique, cuisine, lingerie.
- Appui méthodologique possible : **bilan carbone, diagnostic énergie/déchets**.



EXEMPLES

- Calcul de la **consommation d'eau/patient ou d'énergie/m²**.
- Analyse des **contrats de fournitures** et des postes à fort impact (ex : blanchisserie externalisée).
- Observation des pratiques de **tri des déchets**, des achats, des produits d'entretien.



COMMUNICATION - SENSIBILISATION

- **Impliquer** les équipes dans le repérage des pratiques existantes, faire émerger les idées du terrain, et **initier** une dynamique participative.
- **Communiquer** sur les engagements de l'établissement.

3 Définition du plan d'action



OBJECTIFS

- Structurer les **objectifs prioritaires**, réalistes et chiffrés.
- **Planifier les actions** à court, moyen et long terme.
- **Répartir les rôles et responsabiliser** les équipes.



MOYENS ATTENDUS

- Comité de pilotage environnemental + services techniques, logistique, soins.
- Implication des personnels concernés par les postes ciblés (ex : buanderie, restauration, entretien).



EXEMPLES

- **Objectif** : réduire la consommation d'eau de **15 % en 2 ans**.
- **Action** : installer des mousseurs, former les équipes à la détection de fuites.
- **Objectif** : augmenter la part de produits écolabellisés à **70 % des achats de nettoyage**.



COMMUNICATION - SENSIBILISATION

- Associer les salariés à la priorisation des actions et leur permettre de s'approprier les orientations retenues.

La troisième étape consiste à construire un plan d'action environnemental.

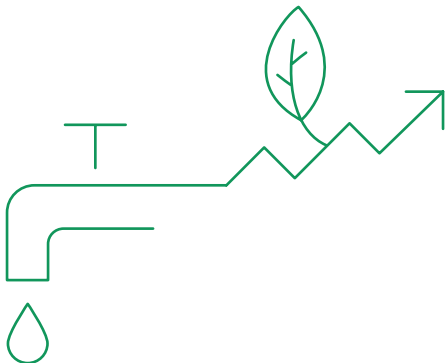
Le plan d'action est le document qui traduit les résultats du diagnostic en mesures concrètes, programmées dans le temps, avec des objectifs chiffrés, des responsabilités identifiées et des indicateurs de suivi. Il constitue le pivot opérationnel de la démarche.

Il peut inclure des actions de réduction des consommations, d'amélioration de la gestion des déchets, de modification des pratiques d'achat, ou de sensibilisation. Les bénéfices de cette étape résident dans la structuration de la feuille de route, la clarté des responsabilités et la pertinence des indicateurs à choisir.

Dans les petits établissements, un plan d'action synthétique sur une page, centré sur trois ou quatre axes prioritaires, peut suffire. Dans les structures plus complexes, il est utile de prévoir un document plus détaillé, avec un calendrier, un budget estimatif, des indicateurs de suivi et une répartition des tâches.

Le présent guide est un soutien dans le choix des actions à mener et donne des indications sur le montant des investissements, les gains et les temps de retours sur investissement attendus. La présentation sous forme de fiches-actions permet de sélectionner celles qui répondent le mieux aux enjeux et priorités de chaque établissement.

Enfin, la plateforme ALGONEMA, portée par la mission d'appui de l'ARS Nouvelle-Aquitaine offre un outil de pilotage permettant de construire le plan d'action, de suivre l'avancement des projets et d'évaluer le taux de réalisation des objectifs. L'accès à cette plateforme est pris en charge par l'ARS pour les établissements qui s'engagent dans la mise en place du **référentiel de certification NF560**.



4 Mise en œuvre des actions

La quatrième étape correspond à la mise en œuvre des actions.

Il s'agit de passer à l'action en introduisant progressivement les améliorations prévues dans les pratiques, les achats, les équipements ou les infrastructures. Cette phase opérationnelle génère des résultats mesurables et visibles, renforce la dynamique des équipes et valorise leurs efforts.

Cette phase nécessite l'implication des services techniques, logistiques, d'entretien, de restauration, voire des prestataires externes et des patients et personnes accompagnées. Assurer la sensibilisation du personnel et la communication en interne et en externe, depuis le début et tout le long de la démarche, permettra la contribution de l'ensemble des acteurs mentionnés. L'engagement du personnel permettra d'atteindre les résultats attendus et d'inscrire la démarche environnementale dans la durée, ainsi que dans le projet de l'établissement.

L'organisation de cette étape dépend de la taille de l'établissement : dans les petites structures, le référent DD coordonne et met en œuvre les actions avec les agents. Dans les plus grandes, chaque service pilote ses actions.

Pour une meilleure efficacité et lisibilité, il est recommandé de clore le programme d'actions au bout de 2 ans. Dans certain cas, il sera nécessaire de reporter des actions non réalisées dans le programme suivant.



OBJECTIFS

- **Passer à l'action** de manière visible et mesurable.
- **Réduire les impacts** directs et **améliorer la performance** globale.
- Rendre les équipes **actrices du changement**



MOYENS ATTENDUS

- Coordination par un référent + actions portées par chaque service.
- Appui de la gouvernance pour débloquer des moyens ou arbitrer des décisions.
- Suivi via des tableaux de bord simples ou des outils numériques.



EXEMPLES

- **Énergie** : réglage des températures, extinction automatique des lumières.
- **Eau** : pose de dispositifs économes, suivi de la consommation.
- **Déchets** : installation de bacs de tri, suppression des gobelets jetables.
- **Achats** : passage à des produits d'hygiène certifiés, linge durable, bio en restauration.



COMMUNICATION - SENSIBILISATION

- Accompagner le changement de pratiques, former aux nouveaux gestes, et maintenir la motivation.

— 5 Suivi et pilotage des actions

Le suivi et le pilotage constituent le cœur opérationnel d'une démarche environnementale.

Elle vise à garantir le bon déploiement des actions, en assurant leur pilotage régulier et en ajustant les ressources ou les méthodes si nécessaire. Elle comprend également le suivi des indicateurs de performance, la coordination entre services, ainsi que la communication des avancées aux parties prenantes.

C'est à cette étape que l'on mesure concrètement l'avancement des actions prévues dans le plan, que l'on corrige les écarts et que l'on assure la cohérence de l'ensemble.

La réussite de cette étape repose sur le choix judicieux des indicateurs définis lors de l'élaboration du plan d'action. Des indicateurs trop nombreux ou trop complexes risquent de décourager les équipes et de diluer les priorités. À l'inverse, des indicateurs clairs et mesurables favorisent l'adhésion et facilitent la prise de décision. Le maintien de la motivation des équipes dépend également d'un accès régulier, simple et transparent aux données collectées. Cela permet à chaque service de comprendre concrètement son rôle, ses responsabilités et l'impact de ses actions sur les objectifs définis.

La plateforme ALGONEMA constitue un outil précieux pour réussir cette étape : elle facilite le partage du plan d'action entre les membres de l'équipe projet, encourage le travail collaboratif et permet un suivi individualisé des contributions à travers les fiches-actions.

**OBJECTIFS**

- **Maintenir la mobilisation et la motivation** des collaborateurs.
- **Détecter** rapidement **les écarts** et mettre en place des corrections.
- **Renforcer la crédibilité** de la démarche et **valoriser les efforts**.

**MOYENS ATTENDUS**

- Un pilote clairement identifié.
- Des relais formés dans chaque service.
- Formation à la plateforme ALGONEMA.

**EXEMPLES**

- Mise à jour chaque mois des indicateurs clés sur un tableau d'affichage central (entrée, cantine).
- Réunion « flash » chaque mois avec les responsables de service pour vérifier l'avancée des actions.
- Envoi d'un point d'étape illustré par des photos avant/après des changements réalisés.

**COMMUNICATION – SENSIBILISATION**

- Partager les résultats intermédiaires en mettant en avant les réussites des équipes et en valorisant les initiatives individuelles.
- Rappeler régulièrement les objectifs et les bonnes pratiques à adopter.

— 6 Évaluation et amélioration continue

Enfin, la sixième étape concerne l'évaluation et l'amélioration continue car la démarche ne peut produire ses effets que si elle est pérenne.

Cette étape vise à mesurer les résultats obtenus, évaluer les effets concrets sur l'environnement et sur le fonctionnement de l'établissement à partir des bilans périodiques, et capitaliser les retours d'expérience en ajustant la stratégie environnementale en fonction des résultats.

L'évaluation consiste à mesurer l'impact réel des actions menées, comparer les résultats aux objectifs et identifier les marges de progression. L'amélioration continue permet de relancer la dynamique, et de redéfinir les priorités pour un nouveau cycle d'action. Cette étape clôt donc un cycle... pour en ouvrir immédiatement un autre, dans une logique d'amélioration continue.

Les petites structures peuvent organiser une auto-évaluation annuelle avec un retour d'expérience des équipes via un tableau de bord simple ou un bilan annuel présenté au conseil de la vie sociale ou en réunion d'équipe. Les établissements plus structurés peuvent se doter d'outils partagés de suivi, faire appel à des prestataires pour réaliser les bilans, ou viser la certification environnementale du référentiel.

Il est conseillé de faire la mise à jour du plan d'action tous les 24 mois ou en fonction des évolutions réglementaires, budgétaires ou techniques.

Au bout de 2-3 années de suivi, il est intéressant de communiquer les résultats auprès des patients et des personnes accompagnées et leurs familles pour donner de la visibilité aux résultats des actions mises en place et ancrer la démarche.

Dans cette étape la plateforme ALGONEMA vient encore une fois à l'aide des établissements, car elle permet d'éditer le rapport final et le bilan du plan d'action.

**OBJECTIFS**

- **Piloter** la démarche et **l'ancrer** dans la durée.
- **Identifier** les réussites et **corriger** les écarts.
- **Renforcer** l'engagement et **progresser** vers une labellisation éventuelle

**MOYENS ATTENDUS**

- Référent environnement, comité de pilotage, responsables de service.
- Implication régulière des équipes via des points d'étape.
- Appui de la gouvernance pour arbitrer sur la continuité ou l'arrêt d'une action qui n'avance pas.

**EXEMPLES**

- Comparaison des factures d'énergie sur un an avant et après mise en place des actions.
- Questionnaire rapide auprès du personnel pour recueillir des idées d'amélioration.
- Remise symbolique d'un trophée interne au service le plus engagé.

**COMMUNICATION – SENSIBILISATION**

- Valoriser les résultats, remercier les équipes, tirer collectivement des enseignements pour aller plus loin.

Explications sur le processus de certification



1

PRISE DE CONTACT ET INFORMATION

L'établissement s'informe sur les critères applicables et contacte AFNOR Certification.
Il s'assure de la conformité aux critères du référentiel (diagnostic interne).



2

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Constitution du dossier et envoi à AFNOR Certification.
Étude de recevabilité du dossier et des moyens pour répondre à la demande.
Information sur les modalités d'organisation du contrôle.



3

ÉVALUATION ET AUDIT

Examen documentaire par l'organisme et communication du plan d'audit.
Audit sur site pour vérifier l'application des critères.
Réunion de clôture et présentation des conclusions.



4

DÉCISION DE CERTIFICATION

Attribution de la marque NF Environnement si les critères sont remplis.
Possibilité de demander des compléments ou de refuser en cas de non-conformité.



5

SUIVI ET RENOUVELLEMENT

Le certificat est émis pour une durée de trois ans.
Le renouvellement s'effectue via un nouveau dossier et audit à la date d'échéance.

Comment les fiches sont-elles construites pour vous aider ?

Ce guide comprend onze fiches action portant sur les dix thématiques du référentiel, plus une fiche additionnelle sur les outils opérationnels disponibles :

- Politique environnementale
- Achats responsables
- Environnement et biodiversité
- Sobriété énergétique
- Gestion de l'eau
- Déchets
- Blanchisserie
- Produits de nettoyage
- Restauration
- Mobilité
- Qualité prestations hôtelières

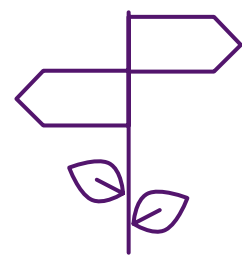
Le fiches que vous trouverez à continuation présentent des solutions concrètes et réalisables, déjà mises en place au sein des services généraux, de restauration, de services techniques et d'entretien d'espaces verts des établissements sanitaires ou médico-sociaux. Elles reprennent les niveaux d'exigences attendus des critères du référentiel de **certification NF 560** afin d'aboutir à la réduction de l'ensemble des impacts environnementaux des dits services. Les solutions portent aussi bien sur des bonnes pratiques que sur des actions innovantes.

La présentation des fiches propose une mise en page lisible et pédagogique pour favoriser l'aide au choix des actions à mettre en place. Les fiches comprennent :

 Une description de la thématique concernée ;	 Les risques de la non-action ;
 Les critères obligatoires et optionnels y rapportant ;	 Les bénéfices attendus ;
 Le(s) service(s) concerné(s) par les actions ;	 Les points de vigilance ;
 Le(s) pilote(s) attendu(s) pour le suivi des actions à mettre en place ;	 Des exemples de bonnes pratiques mises en place dans des établissements de santé ou médico-sociaux ;
 Les enjeux associés à la thématique	 Des liens vers des informations complémentaires.

À NOTER : Les exemples de bonnes pratiques proposées dans ce guide ont été validées, et sont actuellement appliquées dans les établissements indiqués.

Ce guide pourra également être mis à jour au fur et à mesure de l'apparition de nouvelles pratiques en faveur de l'environnement, de l'évolution du montant des investissements et des nouvelles réglementations.



FICHE 1 Politique environnementale



Descriptif

La politique environnementale constitue la pierre angulaire de toute démarche de développement durable dans les établissements de santé et médico-sociaux. La formalisation de cette politique répond à la nécessité de donner une **direction stratégique** et d'**assurer la cohérence de l'action** avec la mission première des établissements : soigner, accompagner et protéger la santé des personnes. Dans un contexte où les impacts environnementaux influencent directement la santé publique, il devient essentiel que les établissements traduisent leur responsabilité sociétale en **engagements clairs et partagés**.

Cette politique inscrit les actions dans une **vision à long terme** qui associe qualité de vie des patients et des résidents, conditions de travail des équipes et respect des ressources naturelles. Elle se positionne également en cohérence avec la feuille de route nationale du système de santé et celle de l'Agence Régionale de Santé de la Nouvelle-Aquitaine, qui placent la transition écologique et énergétique parmi les priorités de transformation du secteur sanitaire et médico-social. Ainsi, en définissant sa politique environnementale, l'établissement se met en capacité de **répondre aux attentes des tutelles**, de **contribuer aux objectifs nationaux de décarbonation** et de sobriété, et de **participer activement à la résilience du territoire**.

Mise en place d'un système de management environnemental

La réussite du déploiement opérationnel de la politique environnementale se base sur l'existence d'un système de management qui repose sur l'**engagement formel de la direction** qui **signe et diffuse cette politique** de façon claire et accessible à l'ensemble des parties prenantes de l'établissement. **Un référent environnement est désigné** pour assurer le pilotage de la démarche et coordonne les actions qui ont été définies dans un plan d'action coconstruit avec l'ensemble des acteurs et qu'intègre des objectifs d'amélioration mesurables. Ce **plan d'action** est idéalement construit pour être **déployé sur une période de deux ans minimum**, détaille le calendrier de mise en œuvre des actions et détermine les responsables de ces actions. Ce système de management prévoit aussi la **production des bilans annuels** de la démarche afin de mesurer les progrès réalisés, valoriser les réussites et identifier les pistes d'amélioration pour le cycle suivant.

Formation des parties prenantes

L'**appropriation de la démarche** de la part des professionnels et des salariés de l'établissement repose amplement sur la **formation**. Elle doit porter sur la politique environnementale elle-même, sur les objectifs associés à la stratégie et le programme d'action qui en découle et sur les écogestes adaptés aux métiers de chaque profession et poste de travail, qu'il s'agisse du personnel soignant, des agents de restauration, de blanchisserie ou d'entretien.

Les **nouveaux arrivants** doivent être formés aux mêmes enjeux dès leur intégration, et les **sous-traitants intervenant régulièrement** sur le site doivent être sensibilisés aux exigences environnementales de l'établissement.

La formation continue de l'ensemble des parties prenantes internes favorise l'implication des équipes, donne du sens aux actions planifiées et assure les moyens de contribuer efficacement aux objectifs définis.

Information et sensibilisation des usagers et des parties prenantes externes

La démarche se complète avec l'information et la sensibilisation des usagers, leurs familles, les visiteurs, l'ensemble des fournisseurs et partenaires extérieurs. Les actions de **sensibilisation et informations auprès des acteurs externes** à l'établissement visent à rendre la **politique environnementale visible** et à encourager l'adoption des comportements responsables, comme par exemple en matière de tri des déchets, de consommation d'eau ou d'énergie.

Des **supports de communication**, variés et adaptés au public ciblé, peuvent présenter les engagements de l'établissement et rappeler les gestes simples que chacun peut adopter pour **participer à l'effort collectif**.

Indicateurs et évaluation interne

Un pilotage efficace de la politique environnementale repose sur un suivi régulier des indicateurs de performance. Les consommations d'énergie, d'eau et la production des déchets doivent être mesurées mensuellement pour permettre des ajustements rapides.

Les consommations des produits de nettoyage, de carburant et d'électricité, ainsi que les données de gaspillage alimentaire peuvent être consolidées chaque année afin d'adapter ou corriger les actions prévues pour atteindre les objectifs définis.

Ces indicateurs sont partagés avec les équipes et présentés dans un rapport annuel qui constitue un outil d'aide à la décision pour la gouvernance au même temps qu'un outil de communication et de mobilisation interne et externe.

Maintenance générale

Au-delà des obligations réglementaires, la gestion de la maintenance générale de s chaudières et des équipements techniques contenant des fluides frigorigènes concentre à la fois des enjeux énergétiques et environnementaux de par leur impact direct sur les consommations

d'énergie et sur les émissions de gaz à effet de serre. L'intégration de la maintenance préventive et la modernisation de ces équipements dans la politique environnementale permet donc de réduire significativement l'empreinte carbone de l'établissement, d'optimiser ses coûts énergétiques et d'améliorer sa performance globale. Un **inventaire détaillé des équipements**, avec leur **emplacement**, leur **mode d'entretien**, derniers **résultats des contrôles** sera attendu dans le cadre du déploiement de la politique environnementale.



Critères obligatoires

1. Base d'un système de management environnemental ;
2. Formation des parties prenantes internes de la structure ;
3. Information et sensibilisation des usagers et des parties prenantes externes ;
4. Mesure et suivi des indicateurs de performance ;
5. Maintenance générale.

Critères optionnels

8. Indicateurs de performance supplémentaires ;
17. Actions supplémentaires.



Services concernés

- Direction générale ;
- Service Qualité/RSE/DD ;
- Services techniques et logistiques ;
- Services Généraux ;
- Service administratif ;
- Service informatique ;
- Service hôtelier ;
- Service restauration ;
- Service Hygiène ;
- RH.



Pilotes attendus

- Direction – Responsable Développement Durable.



Enjeux

- **Affirmer** une cohérence entre sa mission d'intérêt général – soigner, accompagner et protéger les personnes – et la responsabilité qu'il porte face aux impacts environnementaux engendrés par ses activités ;
- **Reconnaître** que la qualité des soins et de l'accompagnement ne peut plus être pensée indépendamment de la préservation des ressources naturelles, de la limitation des pollutions et de la lutte contre le changement climatique.



Risques de la non-action

- **Risque éthique**, en créant une contradiction entre la mission de soin et la réalité d'une activité qui dégrade l'environnement ;
- **Risque lié à la réglementation**, développée pour accompagner les établissements dans la mise en place d'actions réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;
- **Risque de réputation**, car l'établissement peut apparaître en décalage avec les attentes sociétales et la responsabilité écologique croissante du secteur médico-social et sanitaire ;
- **Risque opérationnel, technologique et économique**, lié à l'inefficacité dans la gestion des ressources et aux surcoûts additionnés de l'acquisition des équipements, des travaux entrepris pour diminuer les impacts et la hausse des coûts énergétiques et de matières premières ;
- **Risque de perte de sens pour les équipes**, qui peuvent se sentir en contradiction avec leurs valeurs professionnelles.



Bénéfices attendus

- **Cohérence éthique**, entre mission d'intérêt générale et impacts des activités ;
- **Gains économiques** liés à la réduction des consommations de ressources et de déchets ;
- **Mobilisation et fierté des équipes**, qui trouvent dans cette démarche un prolongement de leurs valeurs professionnelles, tout en améliorant l'image et l'attractivité de l'établissement auprès des usagers, des familles et des partenaires ;
- **Capacité d'anticipation et d'adaptation**, en alignant l'établissement sur les attentes sociétales et les évolutions réglementaires, et en ouvrant la porte à des financements ou partenariats spécifiques.



Points de vigilance

- Il est essentiel d'assurer une implication réelle de la gouvernance, sans quoi la démarche **risque de manquer de légitimité et de moyens** ;
- Une politique environnementale **ne doit pas rester une déclaration d'intention**, mais se traduire en objectifs et en actions concrètes ;
- Sans formation, sensibilisation et communication régulière, l'**adhésion et la mobilisation du personnel** peut s'éroder et les initiatives rester limitées.



Pour aller plus loin

- ANAP – Ancrer durablement la transition écologique du système de santé.
- ADEME – réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre.
- Plan Health Faire, Atelier collaboratif pour agir pour une santé durable.
Dr Léa Boissinot et Dr Jérémy Guihenneuc – OMEDIT Île-de-France.



Bonnes pratiques pour vous inspirer

CH DAX-COTE D'ARGENT

DAX

Politique environnementale - Agenda 2030

Le CH de Dax a relancé sa démarche de développement durable dans le cadre de son projet d'établissement 2019-2024. S'appuyant sur un diagnostic des actions antérieures et le Bilan Carbone 2019, une première feuille de route triennale a été élaborée, avec pour objectifs de construire une gouvernance participative, d'établir un plan de transition énergétique, de réaliser un plan de mobilité et de sensibiliser les professionnels à la transformation écologique en santé. Un poste de chargé de mission a été créé pour piloter les efforts. En 2025, le CH Dax publie son AGENDA 2030 qui sera sa nouvelle feuille de route pour les 5 prochaines années.

Les leviers

- Engagement de la Direction
- COPIL DD élargi aux partenaires externes
- Groupes de travail thématiques
- Réseau des Ambassadeurs DD avec fiche de mission validé par l'encadrement et formation au DD d'une journée

Les freins

- Difficulté à se rendre disponible pour les agents
- Les contraintes budgétaires
- Difficulté à atteindre l'ensemble des professionnels malgré les multiples dispositifs de communication déployés.

Partenaires associés

- Elus de l'Agglo et responsable du PCAET
- Syndicat du tri de déchets SITCOM
- P2pinières d'entreprises PULSEO
- Association de l'ESS
- Président CME - Partenaires sociaux

CONTACT

Arielle Dolléans
Chargée de mission DD/Transition Ecologique
dolleansa@ch-dax.fr

AGENDA 2030
TOUS ENSEMBLE AU QUOTIDIEN
POUR UN AVENIR PLUS DURABLE

ELEMENT DÉCLENCHEUR

- Volonté de la Direction
- Evolution de la réglementation
- Certification HAS v2020

INDICATEURS SUIVIS

- Nombre d'Ambassadeurs
- Nombre des réunions consacrées aux thématiques DD

CRITÈRES CONCERNES
N° 1

CH D'ANGOULÊME

ANGOULÊME

Formation des parties prenantes

Le CH d'Angoulême déploie plusieurs formations sur les enjeux de la transition écologique à destination de l'ensemble du personnel depuis plusieurs années : Déchets et Développement durable - théorie et mise en pratique (1 jour); Santé environnementale (2 jours); Plan Health Faire (1/2 journée). Ces formations ont été proposées deux fois par an en 2025. Depuis 2021, 88 personnes ont été formées au Développement durable et les déchets, 53 personnes ont été formées à la santé environnementale depuis 2023, et 44 personnes ont été formées au "Plan Health Faire", dont 22 étudiants IFA, depuis 2024.

Les leviers

- Promotion via le réseau des Ambassadeurs DD
- Intervenants de qualité en interne
- Intégration des formations dans le plan de formation
- Volonté institutionnelle de former l'ensemble des professionnels à ces enjeux

Les freins

- Disponibilité des agents pour suivre les formations
- Annulation de dernière minute parfois

Partenaires associés

- ADSNA
- CHU de Poitiers

CONTACT

Honorine Bernard
Chargée de projets DD du GHT 16
honorine.bernard@ch-angouleme.fr

PLAN HEALTH FAIRE
APPRENDRE COLLECTIVEMENT
POUR UNE SANTÉ DURABLE

ELEMENT DÉCLENCHEUR

Demande des agents hospitaliers d'avoir plus d'information sur les enjeux développement durable en santé.

INDICATEURS SUIVIS

- Nombre des personnes formé/an
- Nombre d'Ambassadeurs DD

CRITÈRES CONCERNES
N° 2



FICHE 2

Achats durables et responsables



Descriptif

Le volet achats durables et responsables constitue un levier majeur d'action de la politique environnementale de l'établissement, car l'acte d'achat est associé à des impacts économiques, écologiques et sociétaux importants.

Dans les établissements de santé et médico-sociaux, la question des achats se révèle souvent complexe et constitue l'un des points sensibles de la démarche environnementale. Dans des structures de taille petite et moyenne, comme les EHPADs, les foyers d'accueil médicalisés ou certaines cliniques privées, il n'existe pas de service ou de personne spécifiquement dédiée aux achats. Chaque service – soins, cuisine, entretien, administratif – gère ses propres besoins ce qui entraîne une absence de coordination, des pratiques hétérogènes et une faible maîtrise des impacts environnementaux de ces choix.

À l'inverse, dans les centres hospitaliers (CH) et les centres hospitaliers universitaires (CHU), où des services achats structurés existent, la problématique est différente : les décisions sont souvent dictées par des considérations économiques strictes, car la recherche d'économies d'échelle conduit généralement à privilégier des critères financiers standardisés, au détriment d'approches plus locales et responsables.

Politique des achats durables et responsables

Qu'il s'agisse de pallier un manque d'organisation dans les petites structures ou de contrebalancer la logique purement économique des grands ensembles hospitaliers, la mise en place d'une politique d'achats responsables représente un enjeu stratégique de la démarche environnementale de l'établissement. Elle permet **d'aligner les pratiques d'approvisionnement** sur la mission de soin et d'accompagnement des établissements, en veillant à ce que **la protection de l'environnement et le soutien à l'économie locale** soient considérés au même titre que **l'optimisation financière**. En ce sens, elle s'impose comme une déclinaison incontournable de la politique environnementale, traduisant dans les choix concrets du quotidien les engagements affichés par la gouvernance.

Encore une fois cette politique sera le résultat de l'association de la gouvernance, des professionnels impliqués dans les achats et des parties prenantes internes et externes de l'établissement. Recenser les pratiques d'achats existantes, identifier qui achète quoi et comment, mesurer les volumes et types de produits et des services acquis, analyser les critères retenus, est une étape incontournable de la détermination de cette politique. **La mise en lumière des points de faiblesse du processus d'achat** permettra à la gouvernance de définir des orientations de **la politique d'achats responsables**, en cohérence avec la politique environnementale globale de l'établissement.

Il s'agit de **fixer des principes clairs d'achat** qui seront ensuite déclinés en **objectifs concrets et mesurables**. La politique d'achats responsables sera ainsi traduite dans des **cahiers des charges ou des contrats** qu'intégreront, en plus des critères traditionnels de qualité et économiques, trois autres types des critères :

- **Des critères sociaux**, en lien avec les conditions de travail des salariés, d'insertion sociale, d'égalité et diversité, d'ancrage territorial, de dialogue social et de transparence, etc.,
- Des critères environnementaux, qui tiendront en compte la durabilité et la réparabilité des produits, leur performance énergétique, la présence des certifications ou des labels, les déchets associés aux produits en forme d'emballage ou conditionnement, la provenance des produits de l'économie circulaire, etc.
- **Des critères éthiques**, associés à la transparence et la traçabilité sur l'origine des produits, le respect du bien-être animal ou de l'agriculture biologique des produits alimentaires, l'adoption des pratiques loyales et transparentes de la part des fournisseurs, etc.

La politique doit ensuite être traduite dans des **procédures opérationnelles**, partagées et comprises par tous les acteurs impliqués dans les achats.

Sélectionner les fournisseurs et prestataires

Le choix des fournisseurs des produits ou des prestataires des services, dans le cadre de la politique d'achats responsables, repose donc sur une évaluation multicritère. En plus du coût global d'acquisition – incluant maintenance, énergie et fin de vie – le responsable des achats devra privilégier des fournisseurs locaux (160 km autour du site), certifiés ISO 14001 (système de management de l'environnement), ISO 50001 (système de management de l'énergie), enregistrés EMAS (système de gestion environnementale et d'audit), ou porteurs des labels environnementaux ou de responsabilité sociétale reconnu. Un fournisseur qui puisse démontrer ses engagements sociaux par l'emploi local et facilitant l'insertion, proposant des conditions de travail avantageuses et équitables sera mieux positionné que les fournisseurs des produits d'importation.

Les conditions de distribution, d'utilisation, et de valorisation du produit seront aussi des paramètres à tenir en compte pour le choix du fournisseur.

Enfin, la relation avec les fournisseurs doit être conçue comme un **partenariat de long terme**. Il ne s'agit pas seulement d'acheter ponctuellement, mais de s'assurer que le

fournisseur accompagne l'établissement dans l'amélioration continue par le biais de la collaboration au reporting sur ses propres impacts, par la proposition de solutions innovantes, par l'engagements de reprise ou de recyclage des produits en fin de vie, etc.

Indicateurs d'achats durables

Pour garantir l'efficacité de la politique, il est nécessaire de définir des indicateurs de suivi et un calendrier de révision. Les indicateurs peuvent porter sur **la part des achats réalisés auprès de fournisseurs locaux, la proportion de matériel reconditionné ou certifié, l'évolution de la consommation de papier par agent, le montant économisé grâce aux écogestes** (ex. réduction de la consommation de papier), ou encore le **pourcentage des contrats ou des appels d'offre incluant une clause ou exigence environnementale**.



Critères obligatoires

- Achats durables ;
- Fournisseurs / prestataires.

Critères optionnels

- Définition d'une politique d'achats durables ;
- Mise en place d'indicateurs d'achats durables ;
- Respect des critères obligatoires par les sous-traitants ;
- Équipements multimédia et bureautique ;
- Papeterie ;
- Équipements reconditionnés et/ou d'occasion ;
- Réinjection des économies réalisées grâce aux écogestes ;
- Renouvellement du matériel.



Services concernés

- Direction générale – Service achats (quand il existe) ;
- Services techniques et logistiques ;
- Service administratif ;
- Service informatique ;
- Service financier ;
- Service hôteliers et restauration ;
- Service de soins ;
- Service pharmacie ;
- Service Qualité/RSE/DD.



Pilotes attendus

- Direction ;
- Responsable Développement Durable ;
- Service achats (selon la taille de l'établissement).



Enjeux

- **Influencer** la majorité des impacts produits au quotidien dans un établissement de santé ou médico-social. Sans achats responsables, la politique environnementale reste déclarative et sans actions concrètes ;
- **Se positionner** comme acteur responsable et engagé avec sa société et son territoire ;
- **Rendre visibles** les engagements pris auprès des parties prenantes internes et externes.



Risques de la non-action

- **Risque réglementaire et contractuel**, face au renforcement des exigences dans la commande publique ;
- **Risque économique**, lié à la dépendance aux fournisseurs non durables et aux fluctuations des prix (énergie, matières premières) ;
- **Risque réputationnel**, lié à l'attente des pratiques transparentes et cohérentes avec l'intérêt général ;
- **Risque organisationnel**, dû à l'absence de coordination dans les achats.



Bénéfices attendus

- **Optimiser les dépenses**, en améliorant les volumes, la lutte contre le gaspillage et la prise en compte du coût global ;
- **Réduire l'empreinte environnementale**, qui sera reflétée au niveau du bilan des gaz à effets de serre ;
- **Renforcer le lien territorial**, en privilégiant les fournisseurs locaux et les partenariats avec l'économie social et solidaire ;
- **Stimuler une dynamique d'innovation** dans les pratiques internes



Points de vigilance

- La **formation et la sensibilisation continue** des prescripteurs et des acheteurs est indispensable ;
- **Ne pas laisser les critères économiques l'emporter systématiquement** sur les critères sociaux et environnementaux ;
- **Éviter une démarche trop complexe** qui pourrait décourager les équipes ;
- Mettre en place un **système de suivi des indicateurs** clairs et pertinents.



Pour aller plus loin

- Achats durables – fixez le cap avec le SPACER
- Le cadre juridique des achats durables dans les établissements de santé et médico-sociaux
- Achats d'occasion : une bonne affaire pour le secteur de la santé – ANAP.



Bonnes pratiques pour vous inspirer

ASEI

TOULOUSE



Allongement la durée de vie du parc informatique

Le Bilan Carbone 2024 montre que les achats représentent 36 % de l'impact carbone de l'ASEI. Le parc informatique, composé de 2 000 PC en forte croissance depuis 2020, a été analysé lors du renouvellement de marché. Un benchmark dans le secteur de la santé a confirmé que le nombre de PC par salarié est adapté, mais que leur durée de vie peut être prolongée. Après échanges avec le prestataire, la durée d'usage de chaque PC a été étendue de deux ans, avec maintien de la prestation de maintenance et remplacement en cas de panne majeure. Cette décision, communiquée à l'ensemble des directeurs et cadres, permet un gain économique d'environ 200 k€, en supprimant les coûts de location et en réduisant l'empreinte carbone liée aux renouvellements trop fréquents.

**Les leviers**

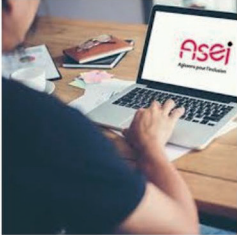
- S'appuyer sur des indicateurs fiables pour orienter les décisions
- Impliquer les directeurs concernés dans la démarche
- Relier l'action à la politique RSE de l'organisation

**Les freins**

- Crainte des pannes importantes de l'équipe informatique malgré le contrat d'entretien

**Partenaires associés**

- Prestataire informatique (benchmark)
- Service informatique



ELEMENT DÉCLENCHEUR

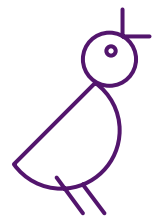
- Résultat du bilan carbone
- Analyse renouvellement marché

INDICATEURS SUIVIS

- Ancienneté du parc informatique
- Durée de location
- Coût du contrat

CRITÈRES DU REFERENTIEL
N° 6

CONTACT
Véronique du Crest
Directrice Transition Écologique, Numérique et
Ressources Opérationnelles
veronique.ducrest@asei.asso.fr



FICHE 3

Environnement et biodiversité



Descriptif

Dans le cadre de la politique environnementale de l'établissement – où celui-ci affirme son engagement à limiter les impacts de ses décisions et de ses activités – la **conservation de l'environnement naturel et de la biodiversité** n'est pas un « sujet de plus ». C'est au contraire un **enjeu central**, lié aux services écosystémiques qui rendent possible la qualité de vie du territoire et l'activité même de l'établissement (régulation thermique, filtration et infiltration des eaux, pollinisation, qualité de l'air, atténuation du bruit, etc.). L'intégration de la biodiversité transforme la politique environnementale, passant d'un ensemble d'actions de gestion interne à une **stratégie territoriale et préventive** visant à **réduire les risques sanitaires** liés à l'activité et à aligner l'établissement sur sa mission d'intérêt général qui est celle de protéger la santé des personnes. De ce fait la politique environnementale de l'établissement doit expliciter que la préservation et la restauration de la biodiversité sont des objectifs stratégiques et opérationnels, au même titre que la maîtrise de l'énergie ou des déchets.

Pratiques écologiques et gestion des espaces verts

La gestion écologique des espaces verts vise à concilier esthétique, bien-être des usagers

et protection de l'environnement en supprimant progressivement les produits phytosanitaires chimiques et en privilégiant des méthodes respectueuses des sols, de la biodiversité et du climat. Cela commence par la réflexion sur une **nouvelle conception paysagère** et la prévision des actions qui auront comme objectif la **réduction des surfaces imperméabilisées**, le remplacement des jardins intensifs par des prairies à « l'anglaise » et l'incorporation des bandes de fauche tardive avec des massifs de plantes locales.

À l'intérieur de l'établissement, le choix répondra à des exigences de faible entretien, leur capacité à **améliorer la qualité de l'air intérieur** et la sécurité pour des populations parfois fragiles, en privilégiant des espèces non allergisantes. Les plantes intérieures naturelles participent à l'**apaisement sensoriel** et peuvent être intégrées à des **parcours thérapeutiques** ou des **ateliers horticoles**, en veillant au respect des conditions d'hygiène et de sécurité des professionnels, des patients et des résidents.

La **préservation de sols** est au cœur des pratiques écologiques de gestion des espaces verts car cela permettra aux espèces de rester productives, résistantes et généreuses pour la biodiversité. Nourrir le sol avec des **apports de compost local**, limiter la sécheresse avec la mise en place de **paillage** ou débroussailler avec des techniques douces, sont quelques exemples simples à mettre en œuvre. Il faudrait aussi éviter la **compaction des sols**, par la circulation réduite des engins lourds, favoriser l'**infiltration des eaux de pluie** avec des pavés drainants et des tranchées d'infiltration, et encourager l'**irrigation d'appoint** avec la **récupération des eaux pluviales**.

Un dernier volet de la gestion des espaces verts est celui qu'impose l'adaptation au changement climatique, car il faudra prévoir des actions ciblées pour **réduire l'effet d'îlot de chaleur** autour des bâtiments, en améliorant l'isolation thermique, contribuer à la **filtration des polluants atmosphériques**, avec des haies brise-vent, et aider au **ralentissement des ruissellements d'eau** lors des fortes tempêtes, avec la prévision des murs et toitures végétalisés. Le choix des végétaux doit être orienté vers des **essences locales et adaptés au climat du territoire**, afin de renforcer la résilience écologique des aménagements à prévoir.

Pollution lumineuse et sonore

Les éclairages installés à l'extérieur du bâtiment doivent être pensés pour répondre uniquement aux besoins de sécurité et de confort en évitant de suréclairer inutilement. Des solutions simples et répandues sont à dispositions des gestionnaires de espaces verts pour éviter la gêne de la faune (insectes, oiseaux, etc.) et des riverains, comme les éclairages vers le bas, les détecteurs de présence, la réduction de l'intensité lumineuse en pleine nuit et les ampoules à spectre chaud.

Le bruit excessif peut provoquer des troubles du sommeil, de la fatigue, des troubles cardiaques et de l'anxiété. Pour éviter les effets sur la santé l'OMS recommande une exposition au bruit maintenue sous les 53dB en journée pour le bruit routier et au moins de 45dB la nuit. Pour un établissement de santé ou médico-social il sera donc important d'agir à deux niveaux :

- **Sources sonores internes**, comme les salles de restauration, les espaces de repos et les locaux techniques, par l'installation de matériaux absorbants (panneaux acoustiques, plafonds perforés, sols souples), par la réorganisation des flux (livraison à des horaires adaptés) et par la sensibilisation des collaborateurs, patients et personnes accompagnées à la limitation du volume sonore dans les espaces collectifs ;
- **Sources sonores externes**, comme les groupes froids, les chaudières, les groupes électrogènes, par la limitation technique des bruits (panneaux acoustiques, cloches anti bruits, etc.), le choix des équipements plus performants au niveau sonore, ou l'installation des barrière végétales ou acoustiques.

Lutte raisonnée contre les nuisibles

La lutte contre les nuisibles doit s'appuyer sur une démarche qui privilégie la prévention, la surveillance et le biocontrôle. Toute intervention doit être précédée des actions de minimisation des facteurs favorisant les nuisibles (stockage des déchets, zones d'humidité stagnante, scellement des points d'entrée) et de l'installation des

moyens de surveillance (pièges, relevés). En cas d'intervention les méthodes de biocontrôle sont d'utilisation prioritaire – auxiliaires naturels, pièges à phéromones, micro-organismes autorisés (en agriculture biologique). Les produits autorisés en agriculture biologique seront employés qu'en dernier recours et de manière ciblée, en assurant la traçabilité des produits utilisés et l'information des parties prenantes. Les interventions chimiques seront documentées et motivées, elles sont limitées aux situations de risque avéré et réalisées par des opérateurs formés.

Pratiques hivernales respectueuses

Des pratiques hivernales de déglacage, salage et déneigement mécanique, visant à garantir la sécurité des résidents, patients, visiteurs et salariés sont connues pour leur efficacité mais aussi pour leurs impacts environnementaux négatifs :

- Le salage contribue à la pollution de sol et des nappes phréatiques, à l'accélération de la corrosion des équipements et des bâtiments et dégrade la végétation en bord de voirie ;
- Les dégivants chimiques sont toxiques pour la flore et la faune locale mais nuisent aussi la qualité de l'air et de l'eau ;
- L'utilisation intensive des machines collabore à la compaction du sol et à la dégradation des surfaces perméables.

De ces faits l'établissement doit réfléchir à l'utilisation des techniques de déglacage et déneigement responsables comme l'utilisation de sable, gravier ou des copeaux de bois en alternative ou en complément du sel, utiliser des produits de déneigement alternatifs moins polluants, comme les acétates (calcium ou magnésium, bien que plus coûteux).



Critères obligatoires

18. Pratiques écologiques des espaces verts ;
19. Pollution lumineuse.

Critères optionnels

20. Lutte contre les nuisibles ;
21. Gestion des espaces verts ;
22. Végétation et changement climatique ;
23. Déglacage ou déneigement ;
24. Pollution sonore.



Services concernés

- Direction générale ;
- Service Qualité/RSE/DD ;
- Service technique et maintenance ;
- Service achats et logistique ;
- Service hôteliers et restauration ;
- Service de soins ;
- Service communication ;
- Service de santé au travail/prévention.



Pilotes attendus

- Responsable technique – Responsable Développement Durable.



Enjeux

- **Cohérence avec la mission de soin**, car la préservation de la santé des usagers suppose aussi la protection de l'environnement et la biodiversité ;
- **Adaptation au changement climatique**, pour renforcer la résilience de l'établissement face aux canicules, fortes pluies, sécheresses ;
- **Image et attractivité**, auprès des usagers, des familles, des partenaires et des financeurs.



Risques de la non-action

- Aggravation des impacts environnementaux, par la dégradation des sols et l'artificialisation accrue, la pollution lumineuse et sonore, qui collaborent à la perte de biodiversité locale ;
- Conséquences sociales et sanitaires, par l'augmentation des inconforts et risques pour les usagers ;
- Pression réglementaire ;
- Perte de crédibilité et en décalage avec les attentes de salariés, familles et la société en général.



Bénéfices attendus

- **Réduction des coûts à moyen terme**, car moins d'entretien intensif et réduction de dépenses de traitement des déchets verts ;
- **Amélioration de la qualité de vie**, pour les résidents, les patients, les professionnels et les riverains (régulation thermique, réduction du bruit, etc) ;
- **Contribution au territoire**, en soutenant la biodiversité locale et par l'amélioration des continuités écologiques.



Points de vigilance

- Formation et accompagnement des équipes techniques et soignantes
- Inscription des engagements dans les cahiers techniques des prestataires
- Adapter les pratiques écologiques sans compromettre la sécurité des usagers
- Assurer une bonne communication et pédagogie pour expliquer les choix réalisés



Pour aller plus loin

- [La préservation de la biodiversité en établissement de santé – WEKA](#)
- [Stratégie Nationale Biodiversité 2030](#)
- [Guide « Entreprises engagées pour la Nature » – OFB \(Office Français de la Biodiversité\)](#)



Bonnes pratiques pour vous inspirer

CH DAX-COTE D'ARGENT

Gestion des espaces verts

Dans le cadre du deuxième axe de son Agenda 2030, le CH de Dax s'engage à restaurer les espaces verts du site de Vincent-de-Paul et de poursuivre son projet de protection de la biodiversité sur son site de Lanot, avec la participation active des agents au groupe de travail, qu'a permis de concevoir un projet visant à intégrer davantage la nature dans le parcours de soins. La première action mise en œuvre a été de formaliser l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires chimiques et d'instaurer un plan d'entretien et de tonte raisonnée. L'adaptation de l'éclairage respectueux de l'environnement est en cours de réalisation par les services techniques de l'hôpital.

Les leviers

- Certificats d'économie d'énergie
- Réalisation d'un CCTP établissant des exigences sur la préservation de la biodiversité
- Groupe projet sur la biodiversité
- Cartographie des espaces verts de chaque site

Les freins

- Le marge d'action étroite laissé par l'externalisation des services
- L'assujettissement au schéma directeur architectural qui n'est pas finalisé
- Une thématique non prioritaire dans un budget restreint

Partenaires associés

- Prestataire de gestion des espaces verts
- Mairie de Dax

ELEMENT DÉCLENCEUR

Motivation du groupe projet et retour des Ambassadeurs

INDICATEURS SUIVIS

- Nombre des espaces verts restaurés
- Mz restaurés
- Taux d'éclairages extérieures respectueux de l'environnement

CONTACT
Arielle Dolléans
 Chargée de mission DD/Transition Ecologique
 dolléansa@ch-dax.fr

CRITÈRES CONCERNES
 N° 18 ET 19



FICHE 4 Sobriété énergétique



Descriptif

La recherche de performance et de sobriété énergétique d'un établissement de santé ou médico-social dépasse une logique purement économique : elle s'intègre pleinement à la politique environnementale en devenant un axe stratégique qui relie la mission de soin à la responsabilité environnementale. Ce large volet d'action permet de **réduire les émissions de gaz à effet de serre**, d'anticiper et de respecter les **obligations réglementaires**, et de dégager des **marges budgétaires** réaffectables aux soins. Il renforce la résilience de l'établissement face aux risques – pénuries d'énergie, vagues de chaleur – tout en améliorant le confort thermique et la qualité de l'air pour les patients et le personnel.

Obligations réglementaires

La démarche de performance énergétique et de gestion des équipements des établissements de santé et médico-sociaux est cadrée par des réglementations dont tout d'abord le **décret « tertiaire » / dispositif Éco-Énergie Tertiaire**, qui impose aux bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² des objectifs de réduction de consommation et une déclaration annuelle des consommations ; la **RE2020** qui fixe les règles de performance pour la construction neuve (à prendre en compte pour toute extension ou reconstruction) ; le **décret BACS** qui fixe les obligations de mise en place des systèmes d'automatisation et de contrôle

des bâtiments ; la loi « **Climat et résilience** » imposant la réalisation des audits énergétiques aux organisations de plus de 250 salariés ; enfin les obligations liées à l'intégration des **panneaux photovoltaïques** ou des **végétalisations des surfaces** sur les aires de parking et les obligations liées au **DPE/audits énergétiques** et aux obligations de suivi des consommations pour les ERP et les grands sites.

L'ensemble de ces obligations doivent être citées et intégrées dans la politique environnementale de l'établissement.

Consommations d'énergie – mesurer, piloter, réduire

La **mesure de la consommation d'énergie** est une étape incontournable dans la recherche de performance et sobriété énergétique de l'établissement car il s'agit d'un poste majeur de consommation en raison des besoins continus liés à l'hygiène et aux activités médicales mais aussi au fonctionnement d'équipements très énergivores comme les buanderies, les cuisines collectives, les laboratoires ou les blocs techniques. Un suivi régulier, via des compteurs généraux et des sous-compteurs ciblés, constitue le socle du pilotage énergétique et permet d'identifier rapidement les dérives ou les surconsommations.

Les **équipements fortement consommateurs** tels que les laveries, les cuisines, les systèmes de ventilation et d'aspiration, les data centers internes, etc., doivent faire l'objet d'une attention particulière afin d'orienter des mesures concrètes comme leur remplacement progressif par des

équipements performants, l'optimisation des cycles d'utilisation, la programmation en heures creuses lorsque possible ou leur mutualisation dans la mesure du possible.

Les **dispositifs de conditionnement d'air et les pompes à chaleur (PAC) à air économes en énergie** représentent un enjeu particulier car leurs consommations peuvent être très élevées si les réglages sont inadaptés ou si les équipements sont vieillissants. Leur modernisation, accompagnée d'une régulation précise et leur entretien régulier est essentiel pour améliorer l'efficacité énergétique et garantir les performances au long terme.

Production de chaleur et régulation thermique

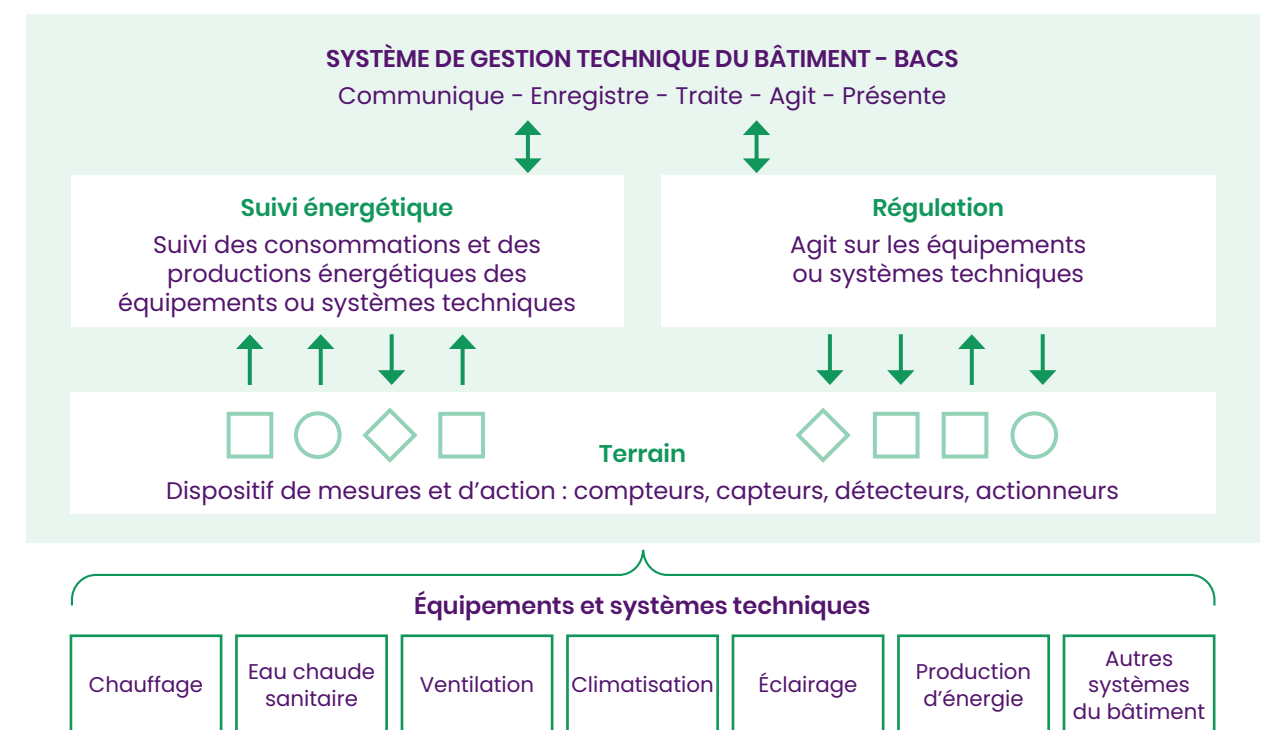
La production de chaleur, principalement utilisée dans les établissements de santé et médico-sociaux pour la production d'eau chaude, constitue l'un des premiers postes de consommation de l'établissement. La réduction de la consommation énergétique sera significativement impactée par le recours à des systèmes de **production de chaleur à haut rendement énergétique**, comme les chaudières à condensation modernes, les pompes à chaleur dernière génération ou les solutions hybrides gaz-énergies renouvelables. Des nouvelles solutions de chaleur renouvelable comme les réseaux chaleur bois-énergie, solaire thermique, géothermie, viendront renforcer la résilience de l'établissement et contribuer à ses objectifs climatiques.

Une piste prioritaire d'action dans ce domaine est la **récupération de chaleur** notamment dans les établissements qui disposent de buanderies,

cuisines collectives, data centers internes ou installations frigorifiques. Les calories dégagées par les groupes froids, les eaux usées chaudes ou les systèmes de ventilation peuvent être valorisées pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire ou le chauffage de certains locaux. Ces solutions sont à intégrer lors des travaux de rénovation ou de remplacement d'équipements.

Les **appareils des chauffages extérieurs** méritent un point de vigilance particulier. Ces dispositifs, parfois utilisés dans les espaces d'accueil ou de détente, ont une très faible efficacité réelle et leur empreinte énergétique est très élevée. De ce fait leur utilisation va à l'encontre de toute démarche de sobriété énergétique et doivent être strictement supprimés. Des systèmes alternatifs comme des espaces abrités, des SAS thermiques ou des parois vitrées sont des solutions plus efficaces.

La **gestion technique du bâtiment (GBT)**, ou sa version plus aboutie la **Gestion Technique Centralisée (GTC)**, sont des systèmes intégrés à l'installation technique qui permettent la supervision, le contrôle et l'optimisation des équipements techniques afin d'améliorer l'efficacité énergétique, le confort des patients et du personnel et la maintenance des équipements. Le **décret BACS**, à différence du décret Tertiaire qui porte sur une condition de surface, porte sur une condition de puissance nominale utile installée, et exige l'installation de ce type de systèmes de gestion dans les bâtiments tertiaires neufs (permis déposé après juillet 2021) et ayant une puissance nominale utile supérieure à 70 kW. La possibilité d'asservir le système de chauffage et climatisation à l'ouverture des portes et des fenêtres est un exemple d'utilisation du système BACS



Performance énergétique et isolation thermique

La qualité du bâti et de l’isolation des bâtiments détermine en très grande mesure la performance énergétique des établissements de santé et médico-sociaux. Les **pertes thermiques** liés à la dégradation des murs, toitures et menuiseries extérieures constituent un poste majeur de **gaspillage énergétique** et de surcoût. Dans le contexte particulier des établissements qui doivent assurer tant la continuité de service comme le confort des usagers, l’**amélioration de l’isolation** représente une priorité stratégique, au même titre que la régulation et l’optimisation des consommations.

Le **diagnostic de performance énergétique**, autre une exigence réglementaire à renouveler tous les 10 ans, il constitue le premier levier pour identifier les points faibles et hiérarchiser les travaux. Des travaux relativement simples au niveau de menuiseries extérieures peuvent améliorer considérablement le confort thermique et acoustique et limiter les besoins de chauffage et de climatisation.

Le recours à l’utilisation d’**éco matériaux** comme solution d’isolation est de plus en plus répandu, notamment dans le cadre de grandes rénovations ou de projets de construction. Leur utilisation doit toujours être validée par la commission de sécurité afin de respecter les contraintes sanitaires des bâtiments.

Gestion de l’éclairage

L’éclairage est un facteur clé de la **qualité de la prise en charge** des patients et des personnes accueillies, ainsi qu’un facteur indispensable de **sécurité et de confort** pour les professionnels et les intervenants extérieurs à l’établissement. Ainsi la gestion de l’éclairage ne peut pas être envisagée uniquement sous l’angle de l’économie d’énergie, elle doit aussi concilier ergonomie adaptée aux besoins et garantie de sécurité sanitaire et fonctionnelle.

Les principaux leviers d’actions des établissements résident dans le **choix des technologies performantes**, comme les LED à haut rendement, avec une durée de vie et une consommation réduite permettant des économies substantielles, mais aussi dans le **choix d’implantation** qui doit répondre aux **spécificités fonctionnelles et des espaces**. Dans les espaces communs ou extérieurs, l’éclairage doit sécuriser les déplacements tout en évitant la surconsommation et la pollution lumineuse.

La clé de la **sobriété** réside dans la gestion intelligente et pilotée de l’éclairage, avec l’installation de détecteurs de présence, de minuteurs, de systèmes de variation ou d’extinction automatique permet d’adapter l’usage à l’occupation réelle des locaux. Dans

les grands établissements, l’intégration de l’éclairage dans une **gestion technique du bâtiment (GTB)** permettra un suivi précis des consommations, une programmation centralisée et l’optimisation par zones.

Sobriété numérique

La sobriété énergétique ne concerne pas que le bâti, le numérique pèse aussi, et de plus en plus. Réduire la consommation liée aux **infrastructures informatiques, prolonger la durée de vie** des équipements, **limiter le stockage** inutile et **optimiser l’usage des data centers** sont des leviers concrets d’action en lien direct avec la politique environnementale et la politique d’achats responsables. La formation des équipes et l’accompagnement externe pertinent pour le choix adapté des solutions sont la clé du succès de cette rubrique.



Critères obligatoires

- 25. Respect des obligations réglementaires
- 26. Mesure ou estimation des consommations
- 27. Programme de réduction des consommations d’énergie du bâtiment
- 28. Équipements spécifiques consommateurs d’énergie
- 29. Production de chaleur à haut rendement énergétique
- 30. Dispositifs de conditionnement d’air et pompes à chaleur (PAC) à air économes en énergie
- 31. Performance des menuiseries extérieures
- 32. Gestion de l’éclairage
- 33. Appareils de chauffage extérieurs
- 34. Sobriété numérique

Critères optionnels

- 35. Suivi supplémentaire des consommations énergétiques des principaux équipements spécifiques consommateurs d’énergie
- 36. Gestion optimisée de la consommation d’énergie
- 37. Plan de comptage d’énergie
- 38. Produit à haut rendement énergétique
- 39. Consommation d’électricité d’origine renouvelable
- 40. Production sur site d’électricité de sources d’énergie renouvelable ;

- 41. Production sur site d’énergie thermique à partir de sources d’énergie renouvelable ;
- 42. Récupération de chaleur ;
- 43. Régulation thermique ;
- 44. Diagnostic sur la performance énergétique des bâtiments ;
- 45. Isolation à partir d’éco matériaux ;
- 46. Asservissement du chauffage et de la climatisation à l’ouverture des portes et des fenêtres ;
- 47. Sobriété de l’éclairage ;
- 48. Amélioration du confort thermique.



Services concernés

- Direction générale ;
- Service Qualité/RSE/DD ;
- Service Technique ;
- Service hôtelier ;
- Service restauration ;
- Service achats et financiers ;
- Service informatique ;
- Service communication ;
- Personnel soignant et encadrants.



Pilotes attendus

- Responsable technique – Responsable Développement Durable.



Enjeux

- Conformité réglementaire, anticipation et traçabilité ;
- **Résilience et maîtrise des coûts**, face au contexte budgétaire décroissant et le poids croissant de la facture énergétique.



Risques de la non-action

- **Surcoûts budgétaires** liés à des consommations excessives et à la hausse du prix de l’énergie ;
- **Non-conformité réglementaire** exposant l’établissement à des sanctions ou une perte de financements des tutelles ;
- Dégradation de la qualité d’accueil : inconfort thermique, mauvaise qualité de l’air, pannes fréquentes.



Bénéfices attendus

- **Réduction des consommations énergétiques et d’émission de gaz à effet de serre** ;
- **Économies budgétaires durables**, qui pourront être réaffectées dans d’autres services ;
- **Amélioration du confort et du bien-être** des patients, résidents, professionnels et visiteurs.



Points de vigilance

- **Former et sensibiliser en continu** le personnel et les usagers, car l’efficacité des dispositifs techniques dépend largement des comportements ;
- **Ne pas sacrifier la qualité de soin et la sécurité** aux économies d’énergie ;
- **Privilégier une approche progressive d’investissements**, fondée sur des audits fiables.



Pour aller plus loin

- Eco-énergie tertiaire en santé – coût de l’inaction et solutions pour agir – ADEME
- In’Action, outil de projection du coût de l’inaction – ADEME
- 20 propositions pour la sobriété énergétique des établissements sanitaires et médico-sociaux publics – FHF
- Plan de sobriété énergétique et personnes âgées – Ministère / Solidarités



Bonnes pratiques pour vous inspirer

CH DE LAVAL

LAVAL

Ombrières photovoltaïques sur le parking Nord

Le CH de Laval a installé deux ombrières photovoltaïques de 300 kWc sur son parking nord, permettant de produire 331 000 kWh/an, soit 5 % de sa consommation électrique. L'électricité produite est entièrement autoconsommée par l'hôpital, réduisant son empreinte carbone et ses coûts énergétiques. L'investissement de 450 000 €, financé par la SEM Énergie Mayenne et ses banques partenaires, s'accompagne aussi d'une ouverture à l'investissement citoyen. Le projet a obtenu le Label Énergie Partagée de l'ADEME, qui distingue les projets d'énergie renouvelable à gouvernance partagée et à forte valeur territoriale.

Les leviers

- Un partenaire implanté sur le territoire
- Un parking avec haute exposition solaire
- Un contexte favorable à l'installation d'ombrières

Les freins

- La réglementation sur la revente d'énergie
- Les tiers investisseurs

Partenaires associés

- Territoire Énergie Mayenne
- Société Énergie Mayenne
- See You Sun

ELEMENT DÉCLENCHEUR

Echange avec le syndicat d'énergie et les opportunités en Mayenne.

INDICATEURS SUIVIS

- KW/h produit par mois
- Taux/an de réduction de la facture électrique

CONTACT

Jean-Michel Lacroix

Directeur des ressources opérationnelles

Jean-Michel.LACROIX@chlaval.fr

CRITÈRES CONCERNES

N° 39

APAJH DU TARN

ALBI

Construction d'une chaufferie biomasse

Afin de poursuivre la démarche RSE de l'Association, lors du projet de la nouvelle blanchisserie, la construction d'une chaufferie biomasse au bois a été décidée afin d'alimenter en chauffage et eau chaude sanitaire la blanchisserie ainsi que la Maison d'Accueil Spécialisée Lucie Nouet. Elle permet l'utilisation de bois de la montagne noire (circuit court) et de diminuer fortement l'utilisation du gaz.

Les leviers

- Accompagnement par un organisme spécialisé
- Volonté de la gouvernance pour développer le volet RSE du projet associatif

Les freins

- Coût
- Maintenance
- Lieu de création de la chaufferie (contrainte d'espace)

Partenaires associés

- Conseil d'Administration
- Direction
- Service technique
- ADEME
- Fournisseur

ELEMENT DÉCLENCHEUR

- Atteinte des objectifs du décret tertiaire
- Economie d'énergies, notamment gaz
- Construction d'une blanchisserie

INDICATEURS SUIVIS

- Consommation énergétique/an (bois)
- Consommation ECS/an
- Consommation Gaz/an

CONTACT

Anthony Da Costa

Responsable Technique Immobilier Sécurité Travaux

anthony.dacosta@apajh81.org

CRITÈRES DU REFERENTIEL

N° 40

FICHE 5
Gestion de l'eau

Descriptif

L'eau est une ressource vitale pour les établissements de santé et médico-sociaux. Elle est d'abord indispensable à l'hygiène et à la prise en charge des patients et des personnes accompagnées, mais elle contribue aussi au confort des résidents, des personnels et des visiteurs. Sur le plan opérationnel, l'eau alimente des fonctions critiques – refroidissement, stérilisation, buanderie, restauration – et elle constitue, par ailleurs, un élément central de la sécurité sanitaire.

La gestion de l'eau doit donc être pleinement intégrée à la politique environnementale de l'établissement. À l'échelle nationale, cette démarche trouve son cadre dans le **Plan Eau (30 mars 2023)**, qui s'articule autour de trois axes : la **sobriété** (objectif -10 % des prélèvements d'ici 2030), la **disponibilité** (réduction du gaspillage par rénovation des réseaux et recours aux ressources non conventionnelles) et la **qualité** (préservation des écosystèmes).

Pour un établissement de santé ou médico-social, traduire ces orientations nationales en actions opérationnelles implique d'adapter les mesures aux spécificités du secteur : **garantir les besoins hygiéniques** et de stérilisation, **optimiser les circuits techniques** (buanderie, cuisine, systèmes de refroidissement), **prévenir les risques sanitaires** (notamment la légionellose) et **assurer la continuité de service**. Cela passe par un diagnostic, une cartographie des réseaux,

la mise en place d'un suivi des consommations et des dispositifs de maintenance et de sécurité adaptés.

Une gestion optimisée de l'eau contribue à préserver une ressource rare, à réduire les coûts de fonctionnement, permet de respecter les obligations réglementaires et renforce la résilience de l'établissement face aux aléas climatiques et aux tensions sur la ressource.

Robinetterie économe en eau

La robinetterie constitue un levier simple et efficace pour réduire durablement la consommation d'eau d'un établissement de santé ou médico-social. L'objectif est de **réduire le débit** tout en **préservant le confort**, la qualité de la prise en charge et les **exigences d'hygiène**. Il est conseillé de planifier et normaliser l'installation des robinets économes et de chercher l'accord des utilisateurs au moment du **choix des modèles**. L'installation doit tenir compte de paramètres techniques tels que la pression disponible sur le réseau, la compatibilité avec les dispositifs anti-brûlure, la facilité d'entretien et la réparabilité des robinets.

La question de l'**hygiène et de la prévention de la légionellose** doit être abordée simultanément au projet de réduction de débit. Un débit trop faible ou des périodes prolongées de stagnation favorisent des conditions propices à la prolifération bactérienne. Les mesures d'économie ne doivent donc jamais compromettre le rinçage régulier des points peu utilisés : l'équipement doit être accompagné d'un

32 Guide d'audit AFNOR Certification – NF Environnement Hébergement en établissements sanitaires et médico-sociaux

Guide d'audit AFNOR Certification – NF Environnement Hébergement en établissements sanitaires et médico-sociaux 33

plan de purge et d'une politique de circulation (purges programmées, relevés de température, relevés microbiologiques quand applicable).

Épuration des eaux usées

Les eaux usées hospitalières concentrent une combinaison spécifique de contaminants – bactéries, résidus de médicaments (dont des concentrations élevées d'antibiotiques), détergents et désinfectants – qui requiert une attention particulière en raison de leurs enjeux pour la santé humaine et pour l'environnement. Cette réalité impose aux établissements de santé et médico-sociaux d'inscrire la gestion des effluents au cœur de leur politique environnementale et sanitaire, en veillant à ce que les flux produits sur le site soient traités de manière sûre et conforme aux prescriptions réglementaires.

Deux options principales s'offrent aux établissements : le raccordement à une station d'épuration collective capable d'absorber et de traiter ces effluents spécifiques, formalisé par une convention précisant débits, charges admissibles, modalités d'analyses et gestion des boues ; ou l'installation d'un système d'assainissement autonome dimensionné, exploité et contrôlé selon les mêmes exigences de qualité. Dans tous les cas, des mesures internes de séparation à la source des effluents dangereux (chimiothérapies, solvants, eaux de laboratoire), prétraitements adaptés pour eaux grasses et effluents chauds, contrôle des rejets pharmaceutiques, dispositifs de collecte et procédures de gestion des boues, sont indispensables. Dans ce dernier cas l'exploitation et le contrôle du système d'assainissement doit être organisée comme une activité technique à part entière avec une personne responsable attitrée et la mise en place des procédures de contrôle et d'entretien. Un plan de continuité en cas de panne doit également être prévu.

Gestion optimisée de la consommation d'eau

La gestion optimisée de l'eau dans les établissements de santé et médico-sociaux repose sur la connaissance fine des réseaux et des usages. La mise en place d'une **cartographie complète et exploitable des réseaux d'eau potable**, d'eaux pluviales et des eaux usées, constitue un préalable indispensable. Cette cartographie devra montrer les **points de fourniture les plus consommateurs** (blocs opératoires, buanderies, cuisines, stérilisation, espaces verts) ainsi que les **points de rejets critiques**. Une telle approche facilite la hiérarchisation des priorités d'action et la mise en œuvre de solutions concrètes de régulation ou de limitation de débits.

Pour assurer un pilotage efficace, cette démarche doit être complétée par un **suiti précis des consommations** au moyen de compteurs divisionnaires installés sur les activités ou installations spécifiques (par exemple, buanderie, stérilisation, restauration, climatisation). Ces équipements offrent une vision différenciée des usages et permettent de repérer rapidement les surconsommations ou les fuites.

L'intégration de ces compteurs dans un système de **Gestion Technique Centralisée (GTC)** constitue un levier supplémentaire d'efficacité. Ils offrent une meilleure maîtrise budgétaire et une réponse aux exigences réglementaires, en s'inscrivent pleinement dans la logique de sobriété et de rationalisation des ressources promue par la politique environnementale de l'établissement.

Récupération de l'eau

La **récupération de l'eau pluviale**, des eaux grises (lavabos, douches) ou la réutilisation d'eaux usées traitées représentent des leviers complémentaires pour réduire la dépendance des établissements de santé et médico-sociaux à l'eau potable.

La première alternative nécessite un système de collecte depuis les toitures, de première filtration avant stockage, de filtration plus fine voir désinfection en fonction de l'usage postérieur.

La **réutilisation des eaux grises**, issues des douches et des lavabos, nécessite une conception et un traitement plus élaborés que ceux des eaux de pluie, notamment la mise en place des procédés biologiques ou filtres plantés, une étape obligatoire de désinfection et un stockage sécurisé.

La **réutilisation d'eaux usées traitées** est possible mais encadrée, avec notamment une autorisation préfectorale. Elle suppose un traitement adapté aux micropolluants et aux résidus pharmaceutiques présents dans les effluents hospitaliers, ainsi qu'une évaluation sanitaire.

Malgré le fait que la principale utilisation des eaux traitées sera l'**arrosage extérieur**, l'établissement doit aussi montrer qu'il se soucie de la réduction de ce poste de consommation en mettant en place des **solutions de régulation et de réduction de débit** comme privilégier des essences locales et résistantes à la sécheresse ou créer des prairies fleuries et des massifs paillés. Des solutions d'irrigation goutte-à-goutte, d'irrigation souterraine et des capteurs d'humidité du sol peuvent s'intégrer au système GTB afin adapter l'apport d'eau au besoin.



Critères obligatoires

49. Robinetterie économe en eau ;

50. Épuration des eaux usées.

Critères optionnels

51. Gestion optimisée de la consommation d'eau ;

52. Cartographie des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées ;

53. Suivi des consommations : compteurs divisionnaires d'eau ;

54. Récupération de l'eau pour l'arrosage extérieur ;

55. Robinetterie sanitaire ;

56. Réduction de l'arrosage des plantations intérieures et extérieures.



Services concernés

- Direction générale ;
- Service Qualité/RSE/DD ;
- Services techniques et logistiques ;
- Services Généraux ;
- Service hôtelier ;
- Service restauration ;
- Service Hygiène.



Pilotes attendus

- Responsable technique – Responsable Développement Durable.



Enjeux

- **Disponibilité de la ressource**, lié aux tensions croissantes sur l'eau, aggravées par la sécheresse, le manque de pluie et l'évolution climatique

- Qualité de l'eau, par la nécessité de limiter les impacts négatifs des activités des établissements sur les nappes et les rivières, en particulier ceux liés à l'usage de produits chimiques, de détergents et aux résidus médicamenteux
- **Action et mobilisation collective**, par l'importance d'impliquer l'ensemble des acteurs de l'établissement afin de rendre concrets les efforts de sobriété et de repenser collectivement les modes de consommation de l'eau.



Risques de la non-action

- Non-conformité réglementaire exposant l'établissement à des sanctions ou la perte de financements des tutelles
- **Surcoûts budgétaires** liés à des consommations excessives et à la hausse du prix de la ressource
- **Discontinuité des opérations**, du fait de la consommation pas adaptée de la ressource ;
- **Perte d'opportunités de financement**, par le biais des dispositifs d'aides proposés par les Agences de l'eau, l'ADEME ou les Régions.



Bénéfices attendus

- **Optimisation économique**, par la maîtrise et la rationalisation des consommations ;
- **Conformité réglementaire**, anticipation des évolutions législatives et sécurisation des contrôles ;
- **Mobilisation collective**, de par l'implication du personnel, des patients et des partenaires dans une démarche concrète de transition écologique, qui donne du sens à l'action quotidienne.



Points de vigilance

- **Coûts d'investissement initiaux** de certaines solutions (GTC, robinetterie, citernes de récupération) nécessitant un budget conséquent ;
- **Manque de compétences internes**, notamment dans les petites structures, pour assurer la maintenance des équipements liés à l'eau ;

- **Acceptabilité des usagers et du personnel** face à certains dispositifs de contrôle de débit et de régulation (poussoirs temporisés, débit réduit, eau non potable pour certaines utilisations)
- **Suivi et pérennité** qui doit être assurée par un plan de maintenance régulière, de calibrage des débits, ou de remplacement des équipements usés.



Pour aller plus loin

- [Gestion de l'eau – Mettre en place un plan d'action – Webinaire ANAP](#)
- [Les aides financières des Agences de l'eau](#)
- [CEREMA – aides financières à la mise en place de la Gestion durable des eaux de pluie \(GDEP\)](#)



Bonnes pratiques pour vous inspirer

APA JH DU TARN

ALBI

Station d'épuration à filtres roseaux plantés

Lors de l'étude d'un projet de logements sur l'EANM Castrais, la question de l'assainissement est devenue prioritaire en raison de l'obsolescence de l'ancienne station. L'établissement a choisi de remplacer l'ancien système mécanique par une station à filtres plantés de roseaux, plus écologique et durable. Le processus comprend le pompage, le dégrillage automatique pour séparer les déchets solides, puis la filtration des eaux par les roseaux. L'eau épurée est ensuite rejetée dans le milieu naturel en respectant les normes en vigueur. Inaugurée en avril 2025, la nouvelle station illustre l'engagement de l'APA JH du Tarn à moderniser ses infrastructures dans une logique de respect de l'environnement.

Les leviers

- Accompagnement par un organisme spécialisé
- Volonté de la gouvernance
- Volonté de développer le volet RSE

Les freins

- Coût
- Maintenance (roseaux, dégrilleur)
- Lieu de création du filtres plantés de roseaux

Partenaires associés

- Conseil d'Administration
- Direction
- Service technique
- SPANC
- Fournisseur

CONTACT

Anthony Da Costa
Responsable Technique Immobilier Sécurité Travaux
anthony.dacosta@apajh81.org

ELEMENT DÉCLENCHEUR

- Station d'épuration défectueuse
- Risque de pollution et de rejeter des eaux usées non traitées

INDICATEURS SUIVIS

- Suivi des rejets par la société de maintenance
- Evaluation des déchets indésirables (vêtement, etc) via le dégrilleur
- Les roseaux

CRITÈRES DU REFERENTIEL

N° 50



FICHE 6 Gestion et réduction des déchets



Descriptif

Les établissements de santé et médico-sociaux génèrent une **grande variété de flux de déchets** – activités de soins, biodéchets, emballages, restes alimentaires, matériels et équipements en fin de vie – qui, s'ils ne sont pas correctement orientés, peuvent avoir des **impacts environnementaux, sanitaires et économiques majeurs**.

Le **cadre réglementaire** étant très avancé et contraignant, les établissements doivent assurer le tri à la source des biodéchets (loi AGEC 2020), gérer la filière de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), respecter les obligations liées aux filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) pour certains équipements, et respecter des normes de traçabilité et de sécurité sanitaire.

Agir dans ce domaine présente des **multiples enjeux**, dont la réduction des impacts environnementaux, la maîtrise des coûts, la réponse aux attentes des tutelles, mais offre aussi des **bénéfices immédiats et tangibles** qui s'opèrent parfois sans nécessiter de lourds investissements. La clé de réussite demeure toujours une organisation rigoureuse, une gouvernance clarifiée et la coordination transversale entre services.

La **formation, la sensibilisation et la mobilisation** des collaborateurs, mais aussi l'implication des patients et des personnes accompagnées, constituent les véritables leviers de réussite. C'est en

combinant des pratiques simples mais cohérentes, des filières de tri adaptées et une communication continue que la politique de gestion et réduction des déchets sera déployée avec succès et produira des **impacts positifs** à long terme.

Gestion, tri et filières des déchets

Les filières des déchets dans les établissements de santé et médico-sociaux sont très variées, allant des classiques comme le papier, le carton, le métal, le plastique, le verre ménager, le bois ou encore les textiles, au plus spécifiques comme les déchets dangereux hors DASRI (produits chimiques, solvants, peintures), les masques, les piles, les néons, les cartouches d'imprimantes, les plastiques souples, les contenants de produits lessiviels, les bouchons plastiques, les métaux divers ou encore les instruments d'écriture.

Une cartographie des flux produits et sortants de l'établissement et une organisation claire de la gestion des déchets s'avère nécessaire pour assurer un contrôle, pour diminuer les volumes et pour valoriser les déchets, quand cela est possible.

Dans un petit établissement, le tri peut être confié à l'équipe logistique ou hôtelière, avec la désignation d'un référent environnement, tandis que dans un grand hôpital, la supervision doit être assurée par une cellule « gestion des déchets » rattachée à la direction logistique ou technique.

Le suivi repose sur des indicateurs comme le pourcentage de déchets valorisés, le nombre de filières spécifiques mises en place ou la quantité de déchets résiduels rapportée au nombre de lits de l'établissement par exemple.

Déchets alimentaires : gestion, réduction et valorisation

La gestion des déchets alimentaires est un enjeu majeur dans les établissements de santé et médico-sociaux, où les volumes de repas servis chaque jour sont conséquents. L'identification des sources de gaspillage des produits alimentaires est la toute première action à prévoir, en évaluant séparément les pertes en cuisine (surproduction, mauvaise gestion des stocks), les pertes lors du service (restes sur plateaux, portions trop importantes) et les déchets liés aux contraintes médicales (régimes spécifiques, plats refusés). Ce diagnostic, rendu obligatoire par la loi EGAlim, permet d'orienter les mesures de réduction adaptées, comme la mise en place de buffets à portions modulables ou une meilleure planification des menus.

Au-delà de la réduction à la source, la valorisation des biodéchets est devenue une obligation réglementaire pour tous les établissements depuis le 1^{er} janvier 2024, comme le stipulent la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC, février 2020) et à l'article L. 541-21-1 du Code de l'environnement. Cela implique de mettre en place un tri à la source et une collecte séparée, avec une organisation adaptée de valorisation afin de réduire la part des biodéchets incinérés ou enfouis et de contribuer à l'économie circulaire.

Le compostage in situ des déchets verts et organiques, lorsque les conditions techniques et sanitaires le permettent, collabore à une triple action environnementale, sociétale et économique, car elle permet de fermer la boucle de l'économie circulaire, en réduisant l'empreinte environnementale avec l'intervention des acteurs locaux, au même temps qu'elle contribue à la réduction des coûts d'évacuation de déchets.

Le don alimentaire représente une autre modalité de valorisation, particulièrement pour les grands établissements produisant plus de 3 000 repas par jour, seuil défini par la loi EGAlim. Il s'agit de redistribuer, dans le respect strict des règles sanitaires, les excédents alimentaires encore consommables à des associations d'aide alimentaire. Cette pratique nécessite un protocole précis : traçabilité des lots, respect de la chaîne du froid, délais de consommation maîtrisés et partenariat formalisé avec des structures habilitées.

Ces actions doivent être suivies par des indicateurs concrets comme le taux de gaspillage alimentaire rapporté au nombre de repas, le poids des biodéchets valorisés ou encore le volume d'aliments donnés. Dans un petit EHPAD, cela peut se traduire par la mise en place d'un composteur pour les biodéchets de cuisine et d'un partenariat avec une association locale pour les fruits et légumes invendus. Dans un grand centre hospitalier, il s'agira plutôt d'une contractualisation avec un opérateur

de méthanisation et d'un partenariat structuré avec la Banque alimentaire ou la Croix-Rouge pour les dons de repas.

Déchets issus du service restauration

Les déchets liés au service de restauration constituent un enjeu particulier, car ils concernent à la fois les usagers, les patients, le personnel et les visiteurs. L'établissement doit progressivement supprimer les plastiques à usage unique pour les contenants, la vaisselle, les couverts et les ustensiles, afin de privilégier les solutions réemployables. Lorsque le réemploi n'est pas possible, il est impératif de recourir à des produits plastiques compostables en conditions domestiques, qui répondent à la norme NF T 51-800.

Les distributeurs automatiques de boissons doivent proposer des alternatives aux gobelets jetables, par exemple grâce à des gobelets consignés ou à la compatibilité avec les tasses personnelles. Dans les petits établissements, ces alternatives sont gérées par le service restauration en lien avec la direction, tandis que dans les grands établissements, le pilotage se fait conjointement avec le service achats. Les résultats peuvent être mesurés par le pourcentage de vaisselle réemployée, le nombre de gobelets évités ou encore le nombre ou volume des produits compostables utilisés qui respectent la norme.

Matériels professionnels et produits rechargeables

La gestion des matériels professionnels et des produits rechargeables est un levier essentiel pour réduire les volumes de déchets, prolonger la durée de vie des équipements et limiter l'impact environnemental des consommables. Les établissements de santé et médico-sociaux génèrent des flux importants liés à l'informatique, au mobilier, aux appareils électroniques et aux consommables (piles, cartouches, toners). Une politique volontariste dans ce domaine permet de diminuer la production de déchets, de réduire les coûts liés aux achats et d'inscrire l'établissement dans une démarche d'économie circulaire.

Mettre en place une politique d'achat responsable, qui privilégie le matériel reconditionné, réparable et durable, en ajoutant des critères environnementaux et sociaux dans les cahiers des charges des marchés publics, comme la réparabilité, la garantie longue durée ou la certification environnementale, est la première étape de cette gestion.

Pour les équipements arrivant en fin de vie, il sera nécessaire de mettre en place une organisation des circuits de revente, des dons ou du réemploi

auprès de ressourceries, d'associations solidaires ou d'entreprises de reconditionnement, avec une attention particulière au traitement sécurisé des données pour les matériels informatiques.

Concernant les consommables, l'établissement doit progressivement éliminer les produits jetables au profit de solutions rechargeables et remanufacturées. Cela implique l'usage exclusif de piles rechargeables pour les télécommandes, microphones et appareils portatifs, ainsi que l'adoption de systèmes d'impression adaptés aux cartouches et toners rechargeables ou remanufacturés.



Critères obligatoires

- 57. Gestion des déchets non alimentaires ;
- 58. Tri des déchets ;
- 59. Gestion et réduction des déchets alimentaires ;
- 60. Réduction et valorisation des déchets organiques.

Critères optionnels

- 61. Contenants pour boissons ;
- 62. Vaisselle, couverts, ustensiles, matériels professionnels ;
- 63. Utilisation de produits rechargeables ;
- 64. Revente et/ou don ;
- 65. Compostage et valorisation sur place ;
- 66. Autres filières.



Services concernés

- Direction générale ;
- Service Qualité/RSE/DD ;
- Service achats ou responsables achats ;
- Service technique et logistique ;
- Service restauration ;
- Service de soins ;
- CHSCT/CSE ;
- Fournisseurs et prestataires externes.



Pilotes attendus

- Responsable Développement Durable.



Enjeux

- Réduire l'empreinte écologique, en limitant les volumes de déchets incinérés ou enfouis ;
- Maîtriser les coûts de collecte et traitement ;
- Répondre aux attentes des tutelles et des usagers ;
- Contribuer à la transition écologique territoriale, par les actions de développement de filières de valorisation locales.



Risques de la non-action

- Risques réglementaires, car des sanctions financières ou juridiques peuvent s'appliquer en cas de non-respect des obligations ;
- Risques économiques, en lien avec la hausse de coûts de traitement de déchets ;
- Perte d'opportunités économiques, liées à la mise en place des filières de valorisation ou aux subventions existantes ;
- Risques sociaux et organisationnels, par la démobilisation et la perte du sens du personnel si aucune stratégie claire n'est mise en place.



Bénéfices attendus

- Environnementaux, de par la diminution de déchets, la réduction des émissions de CO2 et des pollutions liées aux déchets non valorisés, et la contribution à l'économie circulaire ;
- Réputation et stratégie, en lien avec l'amélioration de l'image de l'établissement, la contribution directe à la solidarité locale, l'attractivité auprès des professionnels de santé et la reconnaissance par les tutelles et les partenaires territoriaux ;
- Économiques, liés à l'optimisation des coûts de gestion de déchets grâce à la réduction à la source, au tri sélectif et aux filières de valorisation, avec la possibilité de réaffecter les économies réalisées à d'autres actions.



Points de vigilance

- **Pilotage et suivi** : sans gouvernance identifiée la dynamique peut s'essouffler. Elle doit s'occuper de tenir le rythme des actions mais aussi de contrôler la conformité des filières et adapter les moyens matériels nécessaires ;
- **Formation et sensibilisation continues**, pour renouveler les réflexes des anciens salariés et pour s'adapter à la rotation du personnel et les nouveaux arrivants ;
- **Communication et pédagogie**, avec des messages et consignes clairs, simples et visibles afin de réussir l'adhésion du personnel et celles des patients et des personnes accompagnées ;
- **Valorisation et retour d'expérience**, pour entretenir la motivation sur la base des résultats obtenus et la reconnaissance des efforts.



Pour aller plus loin

- Plateforme « Piloter ses filières déchets » (ANAP / DGCS / DGOS)
- Guide « La réduction des déchets hospitaliers en pratique » – C2DS
- Optimiser la gestion de ses déchets WEBINAIRE FHF



Bonnes pratiques pour vous inspirer

EHPAD LA MADELEINE BERGERAC

Compostage des déchets alimentaires

Lancé en 2012, le projet de tri des déchets alimentaires a permis de réduire de 35% les biodéchets, de générer 15 % d'économies sur le budget de collecte, et de produire du compost utile aux espaces verts et aux partenaires locaux. Au-delà des bénéfices environnementaux, il a favorisé le partage de savoir-faire, renforcé le lien social par des partenariats solidaires et éducatifs, et ouvert la voie à une meilleure organisation de la restauration interne.

ELEMENT DÉCLENCHEUR
Fermeture, en 2011, du site de valorisation des déchets alimentaires (parc à cochons)

INDICATEURS SUIVIS

- Kg/jour de déchets alimentaires
- €/an ramassage DAOM
- Visites pédagogiques/an
- Professionnel formés/an

Les leviers

- Accompagnement par un organisme spécialisé
- Organisation en "mode projet"
- Volonté de la direction et adhésion du personnel

Les freins

- Formation insuffisante du personnel
- Contraintes d'espace
- Idées préconçues sur les nuisances (odeurs, nuisibles)

Partenaires associés

- Scop SaluTerre - formation
- ADEME et Conseil Départemental - financement
- L'Attache rapide - partenariat
- Les Restos Du Cœur - partenariat

CONTACT
Sylvain Connangle
Directeur
secretariat@ehpadlamadeleine.fr

CRITÈRES CONCERNES
N° 59, 60 ET 65

CH D'ANGOULÊME ANGOULÊME

Collecte des biodéchets

En 2016, le GHT de Charente a lancé un marché public et une convention de coopération pour organiser la collecte et le traitement des biodéchets. La démarche a débuté dans les services les plus producteurs et s'est élargi à l'ensemble des services de soins en 2021. À partir de 2022, la collecte s'est étendue à d'autres EHPAD, services et au self des internes, avec des outils de communication dédiés. En parallèle, la démarche a permis de structurer la filière emballages plastiques, renforçant la dynamique de tri et de valorisation.

ELEMENT DÉCLENCHEUR
Eviter l'enfouissement des déchets organiques et se mettre à jour de la réglementation

INDICATEURS SUIVIS

- Tonnes/an de biodéchets collectés
- Taux de réduction des déchets alimentaires par an

Les leviers

- La sensibilisation du personnel à la méthanisation
- Sac poubelles plus légers sans déchets organiques
- Matériel de tri adapté (seaux) pour assurer l'hygiène

Les freins

- Manque de place pour les bacs roulants
- Selon les sites, manque d'accessibilité transporteur
- Augmentation de la charge de travail des agents
- Adaptation des fréquence de ramassage pour éviter les odeurs et nuisibles

Partenaires associés

- Entreprise de collecte et de traitement de déchets
- Service achats - Service déchets
- Service restauration - Services de soins

CONTACT
Honorine Bernard
Chargée de projets DD du GHT 16
honorine.bernard@ch-angouleme.fr

CRITÈRES CONCERNES
N° 59, 60 ET 66

CH DAX-COTE D'ARGENT DAX

Economie circulaire et gestion des déchets

Le CH de Dax affirme son engagement en faveur d'une gestion exemplaire des déchets en développant de nouvelles filières de tri innovantes et en s'appuyant sur l'économie circulaire du territoire. La réussite de cette démarche repose sur une gouvernance forte et un mode opératoire participatif et transversal : écouter les agents, valoriser leurs idées et les transformer rapidement en actions concrètes. Des partenariats qui fonctionnent depuis plus de 10 ans, avec des associations locales cteurs est le reflet d'une volonté et d'un engagement pour contribuer activement à la réduction des déchets.

ELEMENT DÉCLENCHEUR
Volonté et engagement de la gouvernance

INDICATEURS SUIVIS

- Nombre de dons/an
- Nombre de conventions avec des associations pour le réemploi
- Nombre de filières de recyclage

Les leviers

- Groupe de travail pluridisciplinaire et Ambassadeurs
- Réécriture du protocole de tri de déchets avec les plus gros consommateurs et les responsables de services
- Formation de l'ensemble de services de l'hôpital (6 mois)

Les freins

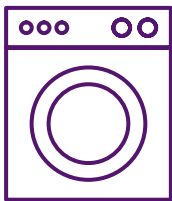
- Les coûts de traitement des filières et du transport
- Injonction au tri sans filières adaptées pour le secteur de la santé (ex: plastiques)

Partenaires associés

- Associations locales de l'ESS (AIMA - Le comptoir de l'électroménager solidaire)
- Prestataires

CONTACT
Arielle Dolléans
Chargée de mission DD/Transition Ecologique
dolleansa@ch-dax.fr

CRITÈRES CONCERNES
N° 64



FICHE 7 Blanchisserie éco-responsable



Descriptif

Dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, le service de blanchisserie est associé à des **enjeux de qualité de service** (propreté, disponibilité du linge), de **consommation des ressources** (d'eau, d'énergie et des lessives) et de **qualité des effluents** (lessiviels et rejets liquides).

Consommation d'eau et produits lessiviels

Une étape opérationnelle incontournable pour s'attaquer à ce sujet est la réalisation d'une **cartographie du processus blanchisserie**. Elle doit aboutir à localiser l'ensemble des lignes de lavage, à tracer les types de cycles utilisés, à faire l'inventaire des automates et des postes de dosage, et à identifier les points de prétraitement des effluents et des rejets. Ce travail de base permettra par la suite d'identifier précisément où sont consommés l'eau et les produits chimiques, quels sont les points de prélèvement les plus significatifs et quels cycles génèrent des effluents hautement concentrés. Il sera question par la suite de **prioriser les actions** à mettre en place.

Sur le plan technique l'**économie d'eau** se pilote par l'optimisation des cycles de lavage, l'emploi d'automates connectés et l'installation de sous-compteurs, par ligne de lavage ou par bâtiment, pour suivre les impacts. Lorsque les protocoles d'hygiène le permettent, généraliser le choix des

cycles de lavage à basse température permettra une forte réduction de la consommation énergétique et de l'usure du linge.

La gestion des effluents doit être anticipée par l'installation des pièges à peluches et des dispositifs anti-microplastiques, la filtration des eaux de rinçage et la mise en place de décanteurs ou des systèmes de traitement afin de réduire la charge organique avant le rejet vers le réseau.

Une attention spéciale doit être portée aux produits utilisés dans les cycles de traitement du linge. Il convient d'identifier et d'éliminer toute substance cancérigène, mutagène ou toxique, puis de remplacer les lessiviels de préférence par des **produits des labels reconnus** (écolabels européens, NF environnement ou équivalents) garantissant performance à basse température et moindre toxicité. De même, l'**arrêt des adoucissants** doit être envisagé, non seulement pour leur faible valeur sanitaire mais aussi pour leur impact environnemental et la perte de performance des fibres à long terme.

Dans les **indicateurs de suivi** pertinents à suivre on peut mentionner la consommation d'eau par kilogramme de linge (m^3/kg), la consommation d'énergie par cycle (kWh/kg), la consommation de lessiviel en litres ou kg par kg de linge, le % de produits lessiviels labellisés, le nombre d'analyses microbiologiques conformes ou le taux de réutilisation d'eaux de rinçage, entre autres.

Textiles et circuit du linge

Quand un établissement s'intéresse au circuit du linge il doit s'intéresser à l'ensemble de son cycle de vie, dès le choix d'achat et jusqu'à la fin de sa

vie, en passant par l'utilisation, le traitement, le stockage et le réemploi du linge. Pour introduire des bonnes pratiques environnementales dans son utilisation, la **formation des équipes** soignantes et de l'ensemble du personnel est centrale. Cette formation doit porter non seulement sur les règles d'hygiène et de sécurité en lien avec l'utilisation du linge mais aussi sur la limitation des draps superflus, l'optimisation de l'usage des alèses, l'adéquat tri à la source pour donner aux textiles un traitement approprié, etc.

Le **choix des textiles**, au moment de la commande interne et de l'achat, influence directement la durabilité et les impacts globaux. Il est recommandé de privilégier des fibres et des tissages robustes, réparables et adaptés aux cycles industriels de lavage, de préférence certifiés. La **formation et l'information** de donneurs d'ordre et des responsables des achats est encore une fois la pierre angulaire d'une démarche responsable. Le recours à des **textiles réemployables** et la **suppression des emballages plastiques** pour le linge neuf et pour les livraisons sont encore des actions à coordonner en interne et avec les prestataires et acteurs externes à l'établissement.

Pour ce qui concerne l'utilisation, et dans le cas de **blanchisseries centralisées** desservant plusieurs établissements, l'optimisation logistique est un levier majeur : planifier les tournées, maximiser le remplissage des véhicules, mutualiser les livraisons et limiter les trajets à vide réduisent significativement l'empreinte carbone liée au transport. La **coordination territoriale**, et l'exigence contractuelle des prestataires pour la garantir, est l'une des clés de la réussite de ce levier.

Les processus de **réutilisation des textiles** doivent être pensés avec la direction de soins et la personne responsable des achats afin d'intégrer des **clauses de réparabilité** dans les marchés et travailler à se coordonner avec des partenariats locaux pour le **reconditionnement** ou la **redistribution des textiles** en fin de vie (ressourceries, dons encadrés).

Quelques **indicateurs clés** à suivre sont la durée de vie moyenne des textiles (nombre de cycles), le taux de réemploi, le ratio kg de linge par lit et par semaine, le taux de linge perdu ou endommagé, le pourcentage d'emballages plastiques supprimés et les kilomètres transportés par 1 000 kg de linge, entre autres.



Critères obligatoires

- 67. Produits lessiviels ;
- 68. Bon usage du linge ;
- 69. Circuit du linge.

Critères optionnels

- 70. Choix des produits lessiviels ;
- 71. Textiles durables ;
- 72. Consommation d'eau ;
- 73. Températures de lavage ;
- 74. Emballage et conditionnement des textiles.



Services concernés

- Direction générale ;
- Blanchisserie ;
- Services généraux ;
- Service Qualité/RSE/DD ;
- Service technique et logistique ;
- Service Hygiène ;
- Service achats ;
- Fournisseurs et prestataires externes.



Pilotes attendus

- Responsable Développement Durable ;
- Responsable technique.



Enjeux

- **Sanitaires** : de par la garantie que le protocole de lavage doit assurer sur l'élimination du risque infectieux, tout en réduisant les traitements agressifs ;
- **Environnemental** : lié à la diminution de la consommation d'eau et d'énergie, des produits chimiques utilisés, des rejets polluants, ainsi que la diminution des déchets, lié à l'allongement de la durée de vie des textiles, et la diminution des impacts liés au transport, notamment pour les blanchisseries mutualisées ;
- **Économique** : en lien avec l'optimisation des coûts d'exploitation et la réduction des consommations ;
- **Organisationnel et territorial** : car il s'agit de rationaliser les flux de collecte et de livraison et d'améliorer la performance logistique.



Risques de la non-action

- Surcoûts structurels répétés ;
- Fin de vie prématurée du parc textile ;
- Non-conformité réglementaire ;
- Accroissement de l'empreinte environnementale.



Bénéfices attendus

- Économies d'eau et d'énergie et de produits lessiviels ;
- Allongement de la durée de vie des textiles ;
- Maîtrise environnementale ;
- Renforcement de la confiance des usagers et des tutelles.



Points de vigilance

- Formation initiale et continue du personnel de blanchisserie, afin d'enlever les craintes perçues d'une moindre désinfection à basse température, et du personnel technique, afin d'assurer une maintenance adaptée ;
- La communication et la coordination des services, afin de compenser l'inertie organisationnelle liée aux modes opératoires habituels ;
- S'assurer de l'impact positif réel des nouvelles pratiques par le pilotage des indicateurs pertinents, comme la durée de vie des textiles, la qualité des eaux rejetées, l'optimisation des transports.



Pour aller plus loin

- Norme NF EN 14065 – « Textiles traités en blanchisserie : système de maîtrise de la biocontamination »
- Référentiel de bonnes pratiques professionnelles BP G07-223 – AFNOR
- ESAT Sainte-Agnès – démarche écoresponsable blanchisserie



FICHE 8

Produits et méthode de nettoyage



Descriptif

Les produits et méthodes de nettoyage utilisés par les établissements sont aussi un axe important de leur politique environnementale. Tout comme la blanchisserie, ils sont importants tant d'un point de vue de la **qualité de service**, que de **consommation des ressources** et de qualité des **effluents rejetés** dans le réseau. La **composante économique** de cet axe de la politique environnementale représente aussi un poids important à considérer.

Le pilotage des actions dans ce volet repose sur le suivi des indicateurs simples comme la part de produits labellisés utilisés (%), le volume total de produits achetés par m² nettoyé, la consommation d'eau liée aux processus de nettoyage (m³/an), le nombre d'heures de formation réalisée par agent, etc. Ces indicateurs vont alimenter le tableau de bord de la politique environnementale et permettront d'arbitrer priorités et investissements.

Agir sur ce volet permet de concilier **performance sanitaire, réduction des impacts, performance des organisations et montée en compétence des équipes**, de par le rôle clé de la formation et la sensibilisation du personnel dans la réussite de la démarche.

Nettoyage et produits d'entretien écologiques

Il serait souhaitable de définir un **référentiel des produits et des méthodes de nettoyages**, applicable à l'ensemble des usages, qui tiendrait compte aussi des contraintes techniques et sanitaires particulières en fonction des services concernés (bloc, stérilisation, service d'hébergement, cuisine, etc.). Ce référentiel intègre une **liste de « produits conseillés »**, étant ceux certifiés par des labels reconnus (Écolabel européen, NF Environnement ou équivalents) qui permettront d'assurer une performance d'action, une moindre toxicité et une meilleure biodégradabilité, des **« produits déconseillés »** (substances à éliminer, familles chimiques préoccupantes) ainsi que des **exigences techniques** par rapport à la compatibilité avec les appareils de dosage et ses limites, la présence des fiches produits et des fiches de données de sécurité pour l'ensemble des produits utilisés.

Des **systèmes de dosage et de dilution automatisés** sont préconisés pour garantir la conformité des pratiques sur le terrain et le surdosage des produits. Ces appareils doivent être maintenus et contrôlés périodiquement, avec journalisation des consommations.

La montée en compétence du personnel de nettoyage est centrale dans la démarche. Les programmes de formation doivent inclure la préparation de dosages, des dilutions, les notions d'écotoxicité, le tri des déchets de nettoyage, et les gestes réduisant la consommation d'eau.



Bonnes pratiques pour vous inspirer

CH D'OLORON SAINTE-MARIE

OLORON SAINTE-MARIE



GESTION DU LINGE AU BLOC

Ce projet vise à optimiser l'utilisation des draps au bloc opératoire en réduisant le gaspillage, en améliorant les pratiques de gestion sur le parcours du patient, et en sensibilisant les équipes aux enjeux environnementaux. L'objectif est double : améliorer l'efficacité opérationnelle et réduire l'empreinte écologique du service, tout en maintenant les standards de qualité et de sécurité des soins. Cette démarche a permis de questionner les pratiques et de repenser les circuits

Les leviers

- Engagement de l'institution et implication de l'équipe
- Optimisation de la logistique
- Communication sur le projet et valorisation des résultats

Les freins

- Déconstruction d'idées reçues sur des pratiques au bloc opératoire, notamment la crainte d'impacter la qualité des soins
- Contraintes organisationnelles
- Manque de temps pour communiquer

Partenaires associés

- Blanchisserie
- Logistique
- Service de soins

ELEMENT DÉCLENCHEUR

Réflexion sur l'automatisation des pratiques et le souhait des professionnels d'avoir des actions plus vertueuses pour la planète

INDICATEURS SUIVIS

- Nombre de draps utilisés /mois - an
- Volume d'eau utilisée/an
- Cout global /an

CONTACT

Céline Capbern

Directrice des soins -Responsable RSE

celine.capbern@ch-oloron.fr

CRITÈRES DU REFERENTIEL

N° 68

Tout recours à des méthodes de nettoyage alternatives à la chimie doit commencer par la formation du personnel à ces techniques.

Dans le cas de recours à des prestataires externes (sous-traitants de nettoyage), l'établissement devrait exiger des **services écolabellisés** et intégrer des critères de performance environnementale et sociale dans les marchés, ainsi que s'assurer de la validation interne des produits à basse température et des méthodes alternatives de nettoyage, avec un suivi microbiologique de contrôle d'efficacité.

Produits d'hygiène corporelle

L'établissement doit favoriser des formulations **écolabellisées** figurant dans les listes de référence recommandées par les autorités ou les agences environnementales, et s'assurer de la disponibilité en distributeurs **rechargeables** pour limiter les emballages.

Dans les **zones sensibles** (chambres et sanitaires des résidents et patients à risque infectieux, sanitaires collectifs, offices alimentaires, zones de stockage de déchets, etc.), l'utilisation des produits répondant aux exigences infectiologiques étant impérative, il s'agit d'identifier les usages critiques et les produits compatibles avec les normes d'hygiène tout en privilégiant des **formulations avec moins d'impacts**.

Gestion du stockage des produits

La **gestion du stockage** des produits de nettoyage et d'hygiène est une composante opérationnelle incontournable pour la sécurité, l'efficacité et la conformité environnementale. Les **locaux de stockage** doivent être dédiés, ventilés, sécurisés (accès contrôlé), séparés physiquement des stocks alimentaires, et équipés d'étagères adaptées et de contenants étanches pour les substances liquides. Les produits doivent être **classés et regroupés selon leurs familles chimiques et risque**. Le stockage doit intégrer des règles de confinement pour les produits à risque, des dispositifs anti-débordement sur les sols et une signalétique claire. La **formation du personnel aux gestes d'urgence** est strictement obligatoire.

Les **fiches de données de sécurité** (FDS) doivent être accessibles à l'ensemble du personnel, avec un **inventaire informatisé** à jour et un **plan d'urgence** doit être connu du personnel et opérationnel (kit de déversement, neutralisants, procédures d'évacuation).

La rationalisation des stocks passe aussi par la **centralisation des commandes** via le service achats et la mise en place d'un référentiel produit, ce qui simplifie la gestion, réduit les risques d'erreur et facilite la formation.



Critères obligatoires

- 76. Gestion du stockage des produits ;
- 77. Méthode de nettoyage à faible incidence environnementale ;
- 78. Produits d'hygiène corporelle – savons liquides.

Critères optionnels

- 79. Produits d'entretien ;
- 80. Nettoyage écologique ;
- 81. Service de nettoyage intérieur écolabellisé ;
- 82. Distributeur de savon liquide à remplissage direct
- 80. Nettoyage écologique ;
- 81. Service de nettoyage intérieur écolabellisé ;
- 82. Distributeur de savon liquide à remplissage direct.



Services concernés

- Service Qualité/RSE/DD ;
- Service achats et logistique ;
- Services Généraux ;
- Service Hygiène ;
- Service Achats ;
- Service Technique et logistiques ;
- Fournisseurs et prestataires externes.



Pilotes attendus

- Responsable Développement Durable ;
- Responsable Hygiène.



Enjeux

- **Sanitaire**, car ils garantissent la sécurité des patients et la prévention des infections ;
- **Environnemental**, car ils déterminent la qualité des rejets au réseau et l'exposition des milieux et des personnes aux substances potentiellement toxiques ;

- **Opérationnel**, car leurs choix détermineront des modes opératoires et des organisations de travail spécifiques ainsi que la durée de vie de certains éléments.



Risques de la non-action

- Pollution des effluents ;
- Dégradation de la santé au travail et de la qualité de l'air intérieur ;
- Production excessive de déchets plastiques ;
- Surcoûts opérationnels.



Bénéfices attendus

- Diminution des risques pour la santé des personnels et des usagers (moins d'irritants et d'allergènes) ;
- Réduction des charges polluantes rejetées dans les réseaux ;

- Économies grâce à des dosages maîtrisés et à une moindre consommation.



Points de vigilance

- Former et accompagner le personnel ;
- Maintenance des dispositifs de dosage ;
- Ajuster les marchés pour exiger aux prestataires des services écolabellisés tout en intégrant des impératifs d'hygiène.



Pour aller plus loin

- ADEME – [Produits d'entretien et nettoyage : impacts environnementaux et labels](#)
- Guide Bonnes Pratiques en Bionettoyage – Samsic Médical / CPIas / SF2H
- INRS – [Suppression ou substitution des produits chimiques dangereux](#)



Bonnes pratiques pour vous inspirer

ADAPEI 33 BORDEAUX

Nettoyage sain des locaux

Mise en place et actualisation d'un guide de nettoyage des locaux, élaboré avec l'accompagnement du docteur Isabelle Farbos en 2012. Ce guide détaille des techniques de nettoyage limitant ou supprimant l'usage de produits chimiques, avec recours à des alternatives écologiques certifiées. Le projet, régulièrement mis à jour, inclut la formation des moniteurs et des directions ainsi que la sensibilisation du personnel et des usagers.

Les leviers

- Sensibilisation par une experte génétique
- Formation du personnel
- Adapter le matériel et les procédures
- Plan de communication et d'information

Les freins

- Ne pas mettre en place à moitié

Partenaires associés

- Direction
- Service Achats
- Services Techniques

ELEMENTS DÉCLENCHEURS

- La santé des travailleurs et des personnes accompagnées
- Projet RSE de l'établissement

INDICATEURS SUIVIS

- Taux des produits d'entretien conformes au référentiel
- €/an de consommation des produits
- Professionnel formés par an

CONTACT

Isabelle Barde
Responsable RSE/DD
isabelle.barde@adapei33.com

CRITÈRES CONCERNES

N° 75 à 77 – N° 79 ET 80

46 Guide d'audit AFNOR Certification – NF Environnement Hébergement en établissements sanitaires et médico-sociaux

Guide d'audit AFNOR Certification – NF Environnement Hébergement en établissements sanitaires et médico-sociaux 47



FICHE 9

Restauration, approvisionnement durable et agriculture biologique



Descriptif

Un établissement engagé dans une **restauration durable et responsable** s'engage à adopter une approche qui associe à la fois des **exigences nutritionnelles et sanitaires** des repas produits dans son service de restauration collective, et des **démarches de responsabilité environnementale, sociale et économiques** plus larges. Cela implique de privilégier des produits locaux, bio ou labellisés, de s'organiser pour réduire le gaspillage alimentaire et de redistribuer les excédents en s'associant à des acteurs locaux, et de participer à la dynamique territoriale, notamment via les **projets alimentaires territoriaux (PAT)**.

Dans le pilotage de cette démarche des indicateurs simples sont à surveiller afin d'adapter les moyens aux résultats obtenus. Il s'agit par exemple du pourcentage de produits bio et de qualité servis, le volume de biodéchets produits par repas, le nombre de repas végétariens proposés, le taux de gaspillage alimentaire mesuré, le nombre de conventions ou partenariats locaux établis, etc.

Produits alimentaires durables et locaux

La mise en œuvre des dispositions de la loi **EGAlim** constitue un point de passage obligé pour les établissements. Elle impose que **50 % des produits alimentaires servis en restauration collective soient issus de circuits de qualité**

(bio, labels officiels, productions durables), **dont 20 %** spécifiquement issus de l'**agriculture biologique**. Cette exigence impose aux établissements la réalisation d'un **diagnostic initial de son approvisionnement**, l'établissement d'un plan d'achat qui doit intégrer des critères de provenance, de saisonnalité, de labels de qualité, de bien-être animal, de production de produits sobres en impact carbone et environnemental (légumes et fruits frais et produits sans huile de palme) et finalement une organisation interne permettant de valoriser l'ensemble des actions tout en réduisant le gaspillage.

Pour le taux d'approvisionnement non soumis à la loi (50%), l'établissement peut s'engager dans des **démarches volontaires de proximité**, en établissant des conventions ou partenariats directs avec des **producteurs locaux**, des **coopératives** ou des groupements d'agriculteurs, et en participant aux **projets alimentaires territoriaux**. Les grandes structures peuvent mutualiser leurs approvisionnements avec d'autres établissements pour sécuriser les volumes, tandis que les petites structures peuvent s'appuyer sur des plateformes locales d'approvisionnement.

Sensibilisation et formation

Le succès d'une démarche de restauration durable repose largement sur la **mobilisation** et la **montée en compétences des équipes de restauration** et sur l'adhésion des usagers. La formation aux pratiques de cuisine durable doit être renouvelée et assurée pour tout nouvel arrivant à l'équipe, avec un plan intégrant la gestion fine des stocks, la préparation adaptée pour éviter le gaspillage, la revalorisation des

restes et la création des menus saisonniers.

L'**adhésion des usagers** passe par une **sensibilisation** adaptée, assertive et inclusive qui saura transmettre les enjeux de développement durable et les bénéfices d'une alimentation saine, mais aussi par la **connaissance des actions** menées par l'établissement, les professionnels et les acteurs du territoire. Dans ce sens il est important de concevoir un plan de communication transparent des actions écoresponsables réalisées, des partenaires qu'y collaborent et des résultats obtenus.

Événements ponctuels

L'adhésion des usagers, mais aussi des professionnels, passe aussi par la volonté de l'établissement à proposer des actions nouvelles, innovantes, qui amènent à l'échange, la réflexion et l'action. L'organisation des journées thématiques autour des **produits locaux ou de saison**, des **échanges de bonnes pratiques** avec d'autres établissements du secteur, ou encore des **ateliers culinaires** avec des producteurs partenaires constituent des leviers efficaces pour donner de la visibilité à la démarche.

Ces événements ne doivent pas servir de vitrine publicitaire à des producteurs en particulier, mais plutôt mettre en avant une **démarche collective** de transition alimentaire et environnementale. Ils peuvent aussi être l'occasion d'**impliquer les patients et résidents** dans des activités conviviales (dégustations, visites pédagogiques) et de **renforcer le lien social** autour de l'alimentation durable.



Critères obligatoires

83. Restauration durable.

Critères optionnels

84. Produits alimentaires locaux ;

85. Sensibilisation et formation ;

86. Événements ponctuels.



Services concernés

- Service restauration ;
- Service achats ;
- Direction générale ;
- Services de soins ;
- Service d'animation dans les ESMS (sensibilisation des résidents).



Pilotes attendus

- Responsable Développement Durable ;
- Responsable restauration.



Enjeux

- **Environnementaux**, il s'agit de réduire l'empreinte carbone de l'alimentation, qui représente un poste majeur d'émissions de GES (production, transport, emballages) ;
- **Sanitaires**, de par l'accès à des produits frais, bio et de qualité qui favorisent une alimentation plus saine ;
- **Économiques**, en lien avec la relocalisation des achats alimentaires dans le but de soutenir l'agriculture de proximité et contribuer à la résilience de l'établissement et du territoire ;
- **Sociaux**, par le levier de sensibilisation des usagers et salariés à l'importance des choix alimentaires et aux enjeux de durabilité.



Risques de la non-action

- Non-conformité réglementaire, vis-à-vis de la loi EGAlim et de la loi AGECE sur le gaspillage ;
- Perte d'opportunités de financements ;
- Perte d'opportunité de partenariats territoriaux ;
- Aggravation de l'empreinte carbone ;
- Perte d'image, vis-à-vis des usagers et du personnel.



Bénéfices attendus

- Amélioration de la qualité gustative et nutritionnelle des repas ;
- Réduction des volumes de biodéchets ;
- Optimisation des coûts ;
- Meilleure acceptabilité sociale des efforts environnementaux.



Points de vigilance

- Contraintes budgétaires et logistiques lors de l'achat des produits locaux ou bio ;
- Disponibilité irrégulière de certaines denrées ;
- Résistance des usagers en lien avec des habitudes alimentaires ;
- Coordination entre services.



Pour aller plus loin

- « Alimentation durable : les nouveautés 2024 pour la restauration collective »
- Guide « Vers une alimentation plus durable en restauration collective » - ADEME, (2021)
- Projets alimentaires territoriaux (PAT)
- Re-uz for Eternity – une solution circulaire pour la restauration collective



Bonnes pratiques pour vous inspirer

CH D'ANGOULÊME

PANIER ANTI GASPI

ANGOULÊME

Le Groupement d'Intérêt Public Restauration de l'Angoumois (GIP), dont le CH d'Angoulême est membre, est engagé depuis 2013 dans une démarche de don des excédents alimentaires à une association habilitée. Pour réduire encore ce gaspillage, en octobre 2024 le GIP et le self du CHA ont mis en place les paniers « anti-gaspi » à destination du personnel. Cette action s'inscrit également dans les actions demandées par les Ambassadeurs Développement Durable et Santé Environnementale de l'établissement, à travers le groupe « Restauration ».

Les leviers

- Produits à prix réduits aux agents
- Diminution du gaspillage alimentaire
- Application facile d'utilisation ([Phenix](#))

Les freins

- Horaires de réservations et de retraits pas toujours adaptés à tous les professionnels

Partenaires associés

- Phenix
- Service restauration

ELEMENT DÉCLENCHEUR

Valoriser les excédents alimentaires afin de réduire significativement le gaspillage

INDICATEURS SUIVIS

- Paniers vendus/mois
- Kg/an de nourriture valorisée
- KgCO₂/an évité

CONTACT

Sophie Martin

Ingénieur qualité gestion des risques
sophie.martin@ch-angouleme.fr

CRITÈRES CONCERNÉS

N° 59 ET 83



FICHE 10

Transports et mobilité



Descriptif

La mobilité est un facteur qui conditionne fortement l'**empreinte carbone** des établissements de santé et médico-sociaux de par les déplacements liés aux salariés, aux patients et visiteurs, aux prestataires et fournisseurs. Il s'agit d'un facteur qui impacte la **qualité de vie** autour du site (pollution de l'air, bruit, encombrement) mais aussi la capacité de l'établissement à recruter et à fidéliser ses équipes.

Un établissement engagé dans la **mobilité durable** verra réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de polluants locaux, sera **plus résilient**, en assurant la continuité des activités en cas de crise, et se positionnera comme un **acteur structurant du territoire**.

Les actions dans ce domaine devront être pilotées par le suivi régulier des **indicateurs simples** comme le pourcentage de la flotte convertie en VE/hybride rechargeable, le nombre de bornes et abris-vélos disponibles, le nombre de salariés bénéficiant du forfait mobilités durables, les kilomètres de voiture évités (km covoiturage / km télétravail) et la réduction estimée des émissions CO₂.

Mobilité responsable

L'établissement doit concevoir une démarche cohérente ayant comme objectif l'incitation à réaliser des **déplacements doux** et à utiliser des **alternatives à la voiture individuelle**.
La première étape consiste à établir un **diagnostic mobilité**, en incluant un sondage de déplacements et des habitudes des salariés, l'analyse des flux visiteurs/patients, l'inventaire de la flotte de véhicules de l'établissement et des stationnements disponibles, cela afin de comprendre les freins potentiels des futures actions et puis à prioriser celles-ci.

Pour la **flotte de l'établissement**, la stratégie doit articuler un passage progressif vers des voitures électriques/hybrides rechargeables, l'optimisation des usages des véhicules et la mise en place d'une politique de stationnement différenciée, par le biais d'un badge, d'une tarification spéciale ou en donnant la priorité aux véhicules partagés. L'installation de bornes de recharge doit être étudiée en lien avec le gestionnaire du site et l'opérateur énergétique afin de déterminer la puissance nécessaire, les modalités d'accès pour visiteurs et salariés, l'accessibilité, les financements et les dispositifs de gestion des bornes.

Les actions très diverses à réaliser dans ce domaine se complètent par des dispositifs d'incitation, comme le forfait **mobilités durables**, les aides à l'achat de vélos, la mise en place de challenges mobilité, la participation au financement d'abonnements de transports en commun, entre autres dispositifs.

Formation et sensibilisation du personnel

La **transformation des pratiques de mobilité** au sein des établissements de santé et médico-sociaux repose largement sur l'**adhésion du personnel**, qui est souvent confronté à des **contraintes organisationnelles fortes**, avec des horaires atypiques et décalés, du travail posté, et l'obligation d'assurer une continuité de service. Les freins aux changements de comportements sont liés aussi au **poids des habitudes** et à la **perception du risque**, car la voiture est perçue comme le mode de transport le plus sûr, fiable et flexible ; au **manque d'infrastructures adaptées** qui décourage le recours aux alternatives, comme des abris-vélos sécurisés, des douches, ou des bornes de recharge ; mais aussi au **peu de reconnaissance managériale** des efforts individuels, et au fait que certaines personnes associent la mobilité durable uniquement à une contrainte écologique, sans mettre en valeur les **gains en santé ou en pouvoir d'achat**.

Face à ces freins la **formation adaptée au quotidien des collaborateurs** et l'un des leviers à activer en parallèle des incitations financières et matérielles, la reconnaissance et l'amélioration des infrastructures. Un dispositif annuel de de formation peut inclure des modules d'**écoconduite** pour les agents conduisant des véhicules de service, des **ateliers pratiques** pour l'utilisation et l'entretien des vélos et vélos électriques, et des **sessions d'information** sur les dispositifs disponibles dans l'établissement mais aussi dans la commune.

Il est pertinent d'organiser des **actions de sensibilisation ciblées** du type journées « mobilité durable », ou des challenges interservices, ou mettre à disposition un guide pratique avec des itinéraires vélo, des conseils sécurité, ou le fonctionnement des bornes de recharge.

Plan de mobilité de l'établissement et partenariats locaux

Le plan de mobilité est le **document cadre** qui formalise l'analyse des déplacements en lien avec l'activité de l'établissement et fixe des actions mesurables. Le point de départ du plan est le **diagnostic initial**, et son analyse permettra de déterminer les actions prioritaires à intégrer dans son plan d'action général.

Le travail et la collaboration étroite avec l'**autorité organisatrice de transport (AOT)** du territoire est indispensable pour construire un plan d'action adapté à l'offre des services publics, pour négocier des offres tarifaires, pour prévoir des infrastructures structurantes, comme des pistes cyclables ou des abris-vélos sécurisés. La **mutualisation des solutions de mobilité** passe par la construction des **partenariats locaux** entre plusieurs acteurs du territoire, entre des

entreprises du même quartier, ou même entre les salariés entre eux. L'ensemble des alternatives au déplacement en voiture doivent être intégrés au plan de mobilité de l'établissement.

Le **plan de communication** de l'établissement doit promouvoir les offres existantes auprès des usagers avant leur déplacement (site internet, mails de convocation, signalétique), et informer sur la présence de bornes de recharge, d'abris-vélos et d'accès aux transports en commun.



Critères obligatoires

- 87. Flotte de véhicules ;
- 88. Déplacements alternatifs à la voiture ;
- 89. Plan de mobilité établissement.

Critères optionnels

- 90. Déplacements respectueux de l'environnement ;
- 91. Parking disposant de bornes électriques ;
- 92. Sensibilisation et formation du personnel ;
- 93. Partenariats locaux.



Services concernés

- Direction générale ;
- Ressources Humaines ;
- Service des achats ;
- Services technique/sécurité ;
- Service communication ;
- Service qualité ;
- Service financier.



Pilotes attendus

- Responsable développement durable ;
- Référent mobilité.



Enjeux

- **Environnemental**, en lien avec l'empreinte carbone généré par les déplacements des usagers, visiteurs, personnel, prestataires et fournisseurs ;
- **Sanitaire**, car les multiples déplacements augmentent la pollution de l'air autour du site et le bruit ;
- **Sociétal**, en lien avec l'impact négatif d'une accessibilité compliqué aux sites vis-à-vis de l'attractivité et la fidélité des collaborateurs.



Risques de la non-action

- **Risques opérationnels**, en lien avec la hausse des coûts de carburant et les difficultés de recrutement ;
- **Risques réglementaires** liés au manque d'anticipation car, même si la mobilité durable n'est pas encore encadrée par des obligations nationales strictes, dans plusieurs territoires, les collectivités locales imposent déjà des obligations liées à la mobilité (zones à faibles émissions, plan de mobilité employeur, etc.) ;
- **Risques financiers**, de par la perte des aides disponibles pour agir (ADEME, collectivités, etc.) si aucune action n'est engagée ;
- **Risques sanitaires**, en lien avec la qualité de l'air et le bruit.



Bénéfices attendus

- **Baisse des coûts** liés aux déplacements et au parc automobile ;
- **Réduction des émissions** ;
- **Amélioration de la qualité de l'air** autour des sites ;
- **Fluidification des accès** ;
- **Renforcement des partenariats** territoriaux.



Points de vigilance

- **Garantir l'équité** entre collaborateurs, avec des mesures accessibles à tous ;
- **Dimensionner correctement** l'infrastructure de recharge afin de ne pas saturer les installations ;
- **Intégrer la maintenance** des nouveaux moyens dans le plan de maintenance général (bornes, vélos, véhicules) ;
- **Gérer correctement les places de parking** disponibles afin de promouvoir les transports publics tout en évitant le report systématique vers la voirie publique ;
- **Sécuriser les locaux vélos** contre le vol et le vandalisme.



Pour aller plus loin

- ADEME – [Soutiens aux établissements de santé](#)
- [Webinaires ARS Île-de-France – Mobilité](#)
- [Forfait Mobilités Durables \(FMD\)](#)



Bonnes pratiques pour vous inspirer

ASEI

TOULOUSE

Gestion du parc automobile

Le Bilan Carbone 2024, basé sur les données 2023, met en évidence que les déplacements représentent 29 % des émissions de l'ASEI. Avec un parc de 518 véhicules, une analyse approfondie a été réalisée dans le cadre de la loi LOM, en vue d'un passage progressif à l'électrique. L'étude a révélé que 80 % des véhicules parcourent moins de 500 km par mois et que les contrats de location sont en moyenne de quatre ans. Ces constats ont permis de confirmer la faisabilité de l'électrification de la flotte, tout en questionnant le nombre total de véhicules nécessaires et la durée de leur location. Des réunions ont été organisées avec les référents véhicules, les directeurs de bassin et d'établissements pour partager les résultats et co-construire les décisions. À l'issue de huit rencontres, 60 véhicules ont été supprimés par non-renouvellement, et la durée des contrats restants a été prolongée à six ans, optimisant ainsi les coûts et l'usage.

Les leviers

- Valider le plan avec les référents véhicules, en s'appuyant sur les indicateurs de suivi
- Mobiliser les directeurs et assurer une communication claire à tous les acteurs
- Positionner l'action dans la démarche RSE de l'organisation

Les freins

- Limiter l'implication aux seuls référents véhicules, sans associer les directeurs

Partenaires associés

- Référents véhicules
- Directeurs

CONTACT

Véronique du Crest

Directrice Transition Écologique, Numérique et Ressources Opérationnelles

veronique.ducrest@asei.asso.fr

ELEMENT DÉCLENCEUR

- Résultat du bilan carbone
- Coût des véhicules en forte augmentation

INDICATEURS SUIVIS

- Nb de véhicules loués
- Impact CO2
- Taux de panne des véhicules

CRITÈRES DU REFERENTIEL

N° 87

ASEI

TOULOUSE

Vélos de fonction

Notre histoire avec les deux-roues a commencé en 2019, quand nous avons passé un accord avec une association locale à qui nous avons loué des vélos pour nos trajets professionnels. Alors que nous avons construit le plan de mobilité, nous nous sommes aperçus que la majeure partie de nos déplacements ne dépassait pas les 10 km. Les parcours en vélo étaient donc compatibles avec les trajets de nos collaborateurs. Nous avons essayé le vélo et cela a été concluant. Depuis, un dispositif de 80 vélos de fonction, les « vélos professionnels », a été mis en place. L'objectif, c'est d'encourager les professionnels à laisser de côté la voiture pour les déplacements les plus courts. C'est une démarche responsable et environnementale qui répond aux ambitions écologiques de l'établissement.

Les leviers

- Relier l'action à la politique RSE
- Adhésion des salariés
- Impact de l'action sur la QVCT

Les freins

- Coût économique

Partenaires associés

- NUWO - solutions de mobilité

CONTACT

Véronique du Crest

Directrice Transition Écologique, Numérique et Ressources Opérationnelles

veronique.ducrest@asei.asso.fr

ELEMENT DÉCLENCEUR

Acquisition d'un vélo à assistance électrique à l'une des antennes

INDICATEURS SUIVIS

- Nb de vélos de fonction

CRITÈRES DU REFERENTIEL

N° 89

FICHE 11
Qualité d'accueil et des prestations hôtelières

Descriptif

La qualité d'accueil et des prestations hôtelières d'un établissement de santé ou médico-social constitue un pilier essentiel de son fonctionnement. Elle participe directement au confort, au bien-être et à la dignité des patients, des résidents et des visiteurs.

Dans le cadre d'une politique environnementale, ce volet ne vise pas à évaluer la performance écologique des services, mais à valoriser la qualité intrinsèque de la prestation, en garantissant que les standards de confort, de propreté, d'hygiène et de convivialité restent au moins équivalents à ceux d'un établissement standard, tout en réduisant les impacts environnementaux associés.

Ce volet de la politique environnementale des établissements vise à démontrer qu'il est possible d'assurer des prestations d'hôtellerie et d'accueil de haute qualité – restauration, hébergement, entretien, confort thermique et acoustique, qualité de l'air intérieur, communication avec les usagers – sans dégrader l'expérience de la

personne accueillie. À « performance égale », la démarche permet à l'établissement de se distinguer par la maîtrise de ses consommations, la durabilité de ses équipements, la sobriété de ses pratiques et la cohérence globale de son engagement.

Ce critère repose sur un principe fondamental : l'excellence du service rendu ne s'oppose pas à la responsabilité environnementale, elle en est le prolongement naturel. Offrir une qualité d'accueil irréprochable tout en minimisant les impacts sur l'environnement devient une marque de professionnalisme et de cohérence, en accord avec la mission d'intérêt général du secteur sanitaire et médico-social.

Des indicateurs de suivi très connus permettent de piloter efficacement la démarche. Le taux de satisfactions des usagers et des résidents concernant la propreté, le confort des chambres, la qualité, la quantité et les choix proposés dans le service de restauration, ainsi que le nombre de retours ou réclamations, sont des exemples des indicateurs de la qualité d'accueil et des prestations offertes. Ces indicateurs assurent la traçabilité des progrès, facilitent la communication interne et externe, et renforcent la dynamique d'amélioration continue

54 Guide d'audit AFNOR Certification – NF Environnement Hébergement en établissements sanitaires et médico-sociaux

Guide d'audit AFNOR Certification – NF Environnement Hébergement en établissements sanitaires et médico-sociaux 55



Critères obligatoires

94. Qualité d’accueil et des prestations hôtelières.

Critères optionnels

Néant.



Services concernés

- Service hôtellerie et restauration ;
- Blanchisserie ;
- Service logistique ;
- Service hygiène ;
- Service Direction ;
- Service communication ;
- Service techniques et entretien ;
- Service des achats.



Pilotes attendus

- Responsable hôtelier ;
- Responsable Qualité ;
- Référent développement durable.



Enjeux

- **Environnemental**, il s’agit de limiter les consommations de ressources, de réduire la production de déchets et de lutter contre le gaspillage ;
- **Sanitaire** car une hôtellerie responsable contribue au bien-être des patients et résidents en créant un environnement plus sain et apaisant ;
- **Social**, en lien avec la valorisation du travail des équipes en leur donnant des outils plus sûrs et plus cohérents ;

- **Économique**, les prestations responsables génèrent souvent des économies par une meilleure gestion des flux et une optimisation des approvisionnements ;
- **D’image et de cohérence**, elles renforcent la crédibilité de l’établissement en montrant que sa mission d’intérêt général – prendre soin des personnes – s’étend aussi à la préservation des ressources et à la qualité du cadre de vie.



Risques de la non-action

- **Incohérence**, entre le discours environnemental et la réalité des services ;
- **Insatisfaction des patients et résidents** face à des prestations dégradées ;
- **Perte d’attractivité** vis-à-vis des personnels.



Bénéfices attendus

- Économies durables ;
- Amélioration de la qualité de vie au travail ;
- Meilleure intégration dans les dynamiques territoriales et nationales de transition écologique ;
- Valorisation de l’image institutionnelle.



Points de vigilance

- Informer, former et sensibiliser les usagers et les collaborateurs, afin que les mesures écologiques ne soient pas perçues comme une réduction de service ou une perte de confort (suppression d’équipements ou rationnement visible) ;
- Accompagner le changement par la sensibilisation et la formation des équipes ;
- Impliquer les patients et résidents dans une démarche pédagogique (explication des écogestes, affichage clair) ;
- Coordonner les services pour éviter les incohérences (suppression d’emballages jetables mais absence de filière de réemploi adaptée).



Bonnes pratiques pour vous inspirer

Si vous êtes à ce point du référentiel, votre établissement est certainement lui-même un très bon exemple dans ses pratiques hôtelières !



Pour aller plus loin

- [Label Hospitalité de l’AP-HP](#)
- [Recommandations de bonnes pratiques pour l’entretien des locaux dans les établissements de santé et établissements médico-sociaux – FHF](#)



FICHE 12

Outils mis à disposition – Plateforme ALGONEMA



Descriptif

La plateforme ALGONEMA, portée par la Mission d’appui régionale de l’ARS Nouvelle-Aquitaine est mise à disposition des établissements de santé et médico-sociaux de la région qui s’engagent à participer dans le projet d’application du référentiel environnemental NF560.

Cette plateforme en ligne permet de réaliser un autodiagnostic afin de situer le niveau de l’établissement au regard des exigences de la certification environnementale. Elle offre également la possibilité de construire un plan d’action, de créer et de suivre les fiches-actions sur les différentes thématiques, et de mesurer l’avancement des actions mises en œuvre. Enfin, l’outil génère automatiquement un rapport complet à partir des données saisies, fournissant ainsi un support fiable pour piloter la démarche et construire le chemin vers la certification.

Cet outil est simple d’utilisation et accessible à l’ensemble des référents des structures participant au projet. Il a été spécifiquement développé pour accompagner les établissements : il ne s’agit pas d’un outil de diagnostic environnemental, mais bien d’un outil opérationnel de soutien à la mise en œuvre et à la préparation à la certification. L’objectif est de faciliter le travail des professionnels qui s’engagent dans la démarche.

La Mission d’appui régionale accompagne les établissements dans la prise en main de l’outil grâce à des formations et des accompagnements personnalisés, gratuits. Les accès à la plateforme sont délivrés après l’inscription dans la démarche et un temps d’appropriation guidé par les experts.

CONTACT « MISSION D’APPUI RÉGIONALE » :

- mission.appui@adsna.fr
- 06 50 39 17 28

FICHE ACTION

Action : chiffrer les consommations

Thème : Consommation énergétique

Question : Est-ce que les économies réalisées sont suivies et chiffrées?

Description de l'action

Calendrier

Direction responsable

sbai

Contributeurs

Mémoire des actions proposées et complémentaires

Moyens Financiers

Moyens Humains

Résultats attendus et indicateurs

Gains énergie

Gains eau

Gains carbone

Gains financiers

Coûts évités

Statut

En cours

Commentaire

Min Max

Note Label 39 / 48 requis

Obligatoire : 100%

Optionnel : 19%

Questions non répondues 20 / 105

Objectif du thème

Politique environnementale

1 Politique environnementale (11 / 17)

2 Environnement et biodiversité (5 / 7)

3 Sobriété énergétique (21 / 24)

4 Gestion de l'eau (8 / 8)

5 Gestion et réduction des déchets (2 / 10)

Question

1 Est-ce que la direction de l'établissement s'est engagée dans une démarche environnementale, pilotée par une personne référente, coconstruite avec les professionnels de l'établissement?

2 Est-ce que l'établissement forme et informe régulièrement ses parties prenantes sur la démarche environnementale mise en place?

3 Est-ce que l'établissement communique vers les usagers ou les personnes extérieures sur sa politique environnementale ou de transition écologique?

4 Est-ce que l'établissement a mis en place un tableau de bord de collecte et suivi d'indicateurs de son projet?

Préco

0 / 5

0 / 5

0 / 3

0 / 2

BIBLIOGRAPHIE

1. **AFNOR SPEC 2211** – Groupe AFNOR – Octobre 2024

2. **Référentiel de certification NF 560** – Groupe AFNOR – Septembre 2025

3. **Feuille de route nationale « Planification écologique du système de santé »**
– Ministère de la Santé – Décembre 2023

4. **Feuille de route 2024-2028 « Transformation écologique du système de santé en Nouvelle-Aquitaine »** – ARS Nouvelle-Aquitaine – Octobre 2024

5. **Rapport du Haut Conseil du Changement Climatique** – Juillet 2025

6. **Rapport annuel sur la transition écologique** – Cour des comptes – Septembre 2025

7. **La société en projet** – Didier Vinot, Julien Husson et Jean-Baptiste Capgras
– ESK – 2024

8. **Décarbonons le secteur de l'autonomie** – The Shift Project – Avril 2024

9. **Boîte à outils pour la résilience** – Organisation mondiale de la Santé – 2024

10. **Adaptation au changements climatiques du secteur de la santé – Enjeux, méthodes et outils pour passer à l'action** – Virginie Hugues – Guillaume Simonet-Umaña – Comité 21 – Novembre 2024

11. **Décarboner la santé pour soigner durablement** – The Shift Project – Mai 2023
Développement durable et RSE en établissement sanitaire et médicosocial
– Catherine Calvez – École des Hautes études en santé publique – Mai 2023

12. **L'hôpital agit pour la planète – Guide 2021 des pratiques vertueuses en développement durable des établissements sanitaires et médico-sociaux**
– CD2S – 2021

13. **Contraintes, freins et leviers organisationnels pour intégrer une démarche environnementale dans l'acte de soin**
– Agnès Griffard – DUMAS Gestion et management – 2020

14. **Principes du management environnemental ISO 14001**

15. **Tout savoir sur la certification ISO 14001 : Guide complet** – Certification QSE

16. **Écolabel européen – Hébergement touristique (NF543)**

17. **Référentiel de certification du label écologique de l'Union européenne « Hébergement touristique »**

18. **Compendium of WHO and other UN guidance on health and environment – Chapter 11: environmental noise** – update 2002 – World Health Organisation

19. **Mise en œuvre des systèmes d'automatisation et de contrôle (BACS) dans les bâtiments tertiaires** – Guide d'application du décret BACS – Mai 2023

20. **Le cadre juridique de la GESTION DES DECHETS en établissements de santé et médico-sociaux** – ANAP – Mai 2025

21. **Le cadre juridique de la RESTAURATION DURABLE en établissements de santé et médico-sociaux** – ANAP – Mai 2025

22. **Le cadre juridique de la REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE en établissements de santé et médico-sociaux** – ANAP – Mai 2025

23. **Le cadre juridique de la QUALITE DE L'AIR INTERIEUR en établissements de santé et médico-sociaux** – ANAP – Mai 2025

24. **Le cadre juridique de la MOBILITE DURABLE en établissements de santé et médico-sociaux** – ANAP – Mai 2025

25. **Le cadre juridique de la STRATEGIE RSE en établissements de santé et médico-sociaux** – ANAP – Mai 2025

26. **Le cadre juridique de la GESTION DE L'EAU en établissements de santé et médico-sociaux** – ANAP – Mai 2025

27. **Le cadre juridique des ACHATS DURABLE en établissements de santé et médico-sociaux** – ANAP – Mai 2025

28. **Fiche pratique « Achats d'occasion »** – ANAP

29. **SIPIBEL : un site pilote pour l'étude des effluents hospitaliers et urbains** – Éditions Environnement, Risques & Santé – 2018

30. **Bilan d'une action menée en Région PACA visant à promouvoir les pratiques et achats responsables pour l'entretien des locaux en établissements sanitaires et médico-sociaux** – Alaa Ramdani – ARS PACA – Juin 2017

31.

Changement et engagement dans une stratégie RSE le cas des établissements sociaux et médico-sociaux français – Sandra BERTEZENE et David VALLAT – Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise – Mai 2016

32.

Manager la RSE dans un environnement complexe – Sandra BERTEZENE et David VALLAT – EMS Éditions – 2015

33.

L’eau dans les établissements de santé – Guide technique – Ministère de la Santé et des Solidarités – 2006

34.

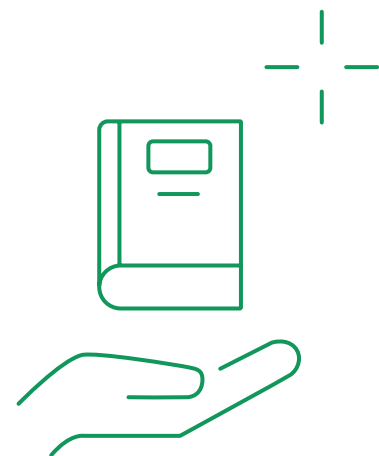
Influence des plantes d’intérieur et d’extérieur sur la santé : synthèse des recherches – Jordy Stefan, Nicolas Guéguen et Sébastien Meineri, Laboratoire CRPCC- LESTIC, Université de Bretagne Sud – Canadian Psychological Association – 2015

35.

Projet de JARDIN THÉRAPEUTIQUE – Centre de soins de suite et de réadaptation Le Bodio – 2014

36.

Contraintes et opportunités d’une coopération innovante : le cas du GIP Restauration de l’Angoumois – Nicolas Prentout – EHESP – Décembre 2008



afnor

NORMALISATION

11 rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France

Tél. : 01 41 62 80 00

www.certification.afnor.org

